

VILLE D'ANTONY
CONSEIL MUNICIPAL

27 septembre 2018

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

(Il est fait appel des membres présents par M. Goulette, Secrétaire de séance.)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LE BOURHIS à M. SENANT	M. SERIN à Mme COTTENCEAU
Mme SCHLIENGER à M. MEDAN	M. LIMBORG à Mme PHAM-PINGAL
Mme COVI à M. OLLIVRY	M. FOUQUET à Mme QUINZIN
Mme BERTHIER à M. AIT-OUARAZ	M. CELESTIN à Mme BENOIT
Mme GENEST à M. PASSERON	Mme LE BRIS à Mme CHARRIER

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2018.

M. le Maire : Vous avez reçu, mes chers collègues, le compte rendu du conseil du 28 juin 2018, y a-t-il des demandes de rectification ?

M. RUFAT : Bonsoir à tous. J'avais une rectification sur la page 113, en bas de la page, juste avant les questions orales, je suis intervenu pour dénoncer les dérapages verbaux qui avaient eu lieu pendant le conseil, et c'est moi qui ai tenu les propos et non Mme Hagel à qui on les a attribués. J'assume mes propos.

Mme HAGEL : Je les soutiens. Et il faudrait que ces dérives ne se reproduisent plus

M. le Maire : Ce serait souhaitable en effet. Y a-t-il d'autres demandes de rectifications sur le compte rendu ? Il n'y en a pas ? On vote.

(Vote à main levée : Avis favorable à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Feuillade.)

- LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

M. le Maire : La liste des décisions prises pendant l'intersession appelle-t-elle des questions de votre part ?

Mme CHARRIER : Bonsoir à tous. On le fait par page, M. le Maire, ou bien par personne ? Parce que j'ai plusieurs demandes.

M. le Maire : Oui, posez toutes vos questions.

Mme CHARRIER : D'abord cela concerne la décision 54 : il y a eu dans ces décisions d'intersession beaucoup de mises à disposition de logements dans les écoles pour les professeurs des écoles et pour les directeurs, pas de problème, s'il y a des logements disponibles, autant qu'ils s'en servent, c'est tout à fait bien, mais ici la formulation est assez différente. Il ne s'agit pas du montant du loyer, il n'y a d'ailleurs apparemment pas de location, mais de rectifier une erreur d'adresse, pouvez-vous nous dire à quoi cela correspond ?

M. le Maire : Une erreur d'adresse ? On va vous répondre, mais franchement cela n'avait pas attiré mon attention. C'est un logement qui se situe au 143 rue Adolphe Pajeaud, il avait été situé à Pasquier alors que le logement n'est pas à Pasquier, il est à Pajeaud.

Mme CHARRIER : Très bien. Ensuite la 83 : Il s'agit d'une convention passée avec le cinéma Le Rex de Châtenay-Malabry afin d'inscrire le cinéma Le Sélect au sein du dispositif « Ecole et Cinéma ». Pouvez-vous nous dire en quoi consiste cette convention et quelles sont les implications entre les deux structures ? Pourquoi aller à Châtenay-Malabry pour l'inscription ?

M. le Maire : Mme Rolland va vous répondre.

Mme ROLLAND : C'est une convention qu'on passe tous les ans, il n'y a rien de nouveau, c'est le point référence qui se trouve à Châtenay et qui permet d'adhérer au dispositif « Ecole et Cinéma » comme il fonctionne depuis toujours.

Mme CHARRIER : Donc ça n'a rien à voir, pas de rapport avec les cinémas ?

Mme ROLLAND : Non, c'est un lieu de référence pour le dispositif, c'est tout.

Mme CHARRIER : Très bien. Je le note pour ne pas reposer la question l'année prochaine.

La 85 : Il s'agit des travaux de réaménagement de la crèche La Comptine ; cette crèche est fermée depuis septembre 2016, vous nous annoncez alors, M. le Maire, que les travaux seraient terminés en décembre 2017, nous sommes en septembre 2018 et c'est seulement aujourd'hui que nous voyons apparaître l'attribution du marché préalable au début des travaux. Nous vous avons souvent dit que cette fermeture était anticipée et que la crèche aurait pu continuer à fonctionner en attendant que tout soit prêt. Alors je sais déjà votre réponse, qu'il y a eu un problème de température très élevée pendant l'été 2017 et que vous avez souhaité mettre la climatisation, c'est sûr. Mais il n'en reste pas

moins, nous, c'est ce que l'on pense, que si cette crèche avait été située au centre-ville, il n'y aurait jamais eu une telle durée de fermeture.

M. le Maire : Je n'ai pas compris...

Mme CHARRIER : Simplement, ce que je pense, c'est qu'il y a eu une urgence pour la fermeture et il n'y a pas eu une urgence pour la réouverture.

M. le Maire : Non mais si franchement on avait su que ça allait poser autant de problèmes aux services techniques, on ne l'aurait peut-être pas fermée tout de suite. Mais on pensait vraiment que les travaux allaient commencer incessamment. Enfin moi en tout cas je le pensais.

Mme CHARRIER : Enfin nous y sommes, les travaux vont commencer...

M. le Maire : Et ils seront terminés pour la rentrée prochaine.

Mme CHARRIER : C'est ce que j'allais vous demander, quelle était la date de la réouverture.

M. le Maire : La rentrée.

Mme CHARRIER : La rentrée.

M. le Maire : Septembre 2019.

Mme CHARRIER : Très bien. Merci M. le Maire.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, mes chers collègues, même si les rangs sont un peu parsemés, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Une remarque pour expliquer un petit peu aux personnes qui ne connaissent pas le fonctionnement de notre conseil municipal : nous discutons sur ce point les décisions que vous avez prises entre les deux conseils municipaux, et de fait sur les 92 décisions, presque la moitié concerne des conventions de mise à disposition de salles pour des associations à l'Espace Vasarely. Je voulais juste dire que ça prouvait le dynamisme de notre ville en matière d'associations.

Mais concernant le Forum des Associations, du moins ce que vous aviez appelé le Forum des Associations, Mme Léon, est-ce que c'est vraiment le Forum des Associations, parce que finalement il y a une grande partie des associations qui ne sont pas présentes dans cette journée très importante de la vie locale ? Alors je sais que vous allez rétorquer que c'est un problème de place, sans doute, parce que nous avons beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup d'associations dans la ville, mais est-ce qu'il ne faudrait pas un jour trouver une solution pour que toutes les associations puissent se réunir, qu'elles proposent des activités ou pas ? Merci.

Mme LEON : Bonsoir à tous. Alors le Forum des Associations, à l'origine, quand on ne le faisait même pas à Malraux, était réservé aux associations qui font les inscriptions, que ce soit sportif, culturel, de loisir, parce que les parents avec leurs enfants se retrouvaient ensemble et pouvaient aller voir les horaires, les jours et les lieux pour s'inscrire. Alors il y a un problème de place parce que cela s'est beaucoup étendu mais il y a aussi des personnes qui ne s'inscrivent pas, qui ne demandent pas, parce qu'il y en a certaines aussi qui n'ont pas de bénévoles pour tenir le stand. Mais on ne refuse personne. Mais c'est vrai que c'est quand même priorité à ceux qui font des inscriptions parce que les personnes peuvent discuter sur les horaires, les jours, etc., avec les personnes concernées. On envoie un courrier à ceux qui sont venus l'année précédente, on leur renvoie un courrier avec le formulaire à remplir pour leur demander s'ils souhaitent revenir, le service Animation est le bureau à côté du mien, on se parle même à travers les murs pour être d'accord, mais on ne refuse personne.

M. le Maire : J'ajoute qu'il y avait 180 stands occupés et qu'il y avait encore de la place. Donc on aurait pu encore en accepter d'autres,

mais il n'y a pas eu de demande. S'ils avaient demandé, ils auraient eu un stand.

Mme HAGEL : Le problème, M. le Maire, c'est qu'ils n'ont peut-être pas demandé, sans doute, mais savaient-ils qu'ils pouvaient demander ?

M. le Maire : Ils sont trop timides alors, vos amis sont trop timides, Mme Hagel !

Mme HAGEL : Ce ne sont pas « mes amis » ! Le club de pétanque, franchement, je les connais peu !

M. le Maire : Dites-leur qu'il y a de la place, il y avait 180 stands et il y avait encore de la place.

Mme HAGEL : Alors pourquoi ne leur envoyez-vous pas un mail ? Pour d'autres choses il y a des mailings qui sont envoyés aux associations, pourquoi n'envoyez-vous pas à toutes les associations à la fin de l'année scolaire un message pour leur dire : « si vous êtes intéressés, vous pouvez proposer de participer au Forum des Associations » ?

Mme LEON : C'est une économie de timbres.

Mme HAGEL : Non, un mailing, par internet !

Mme LEON : Non parce que déjà les associations à qui on écrit, on leur réécrit bien souvent trois fois parce qu'elles n'ont pas confirmé. La pétanque, par exemple, ils nous connaissent très bien aussi... en plus, c'est annoncé dans le bulletin municipal, il y a une page spéciale dans le bulletin municipal. On répond à tout le monde. Le service qui s'en occupe répond à tout le monde.

Mme HAGEL : Mais je ne dis pas que vous ne répondez pas, je ne dis pas ça...

M. le Maire : Tout le monde sait qu'il y a ce Forum et que les associations peuvent s'inscrire. Cela fait vingt ans qu'il existe.

Mme HAGEL : Alors à ce moment-là, que ce soit écrit clairement au moins dans le BMO.

M. le Maire : C'était écrit dedans, clairement.

Mme HAGEL : Que toutes les associations peuvent venir ? Non, je ne crois pas.

M. le Maire : Bien sûr. Ils peuvent s'inscrire. Encore faut-il avoir les moyens de tenir un stand pendant huit heures dans la journée. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme HAGEL : Oui, une autre petite question : nous avons plusieurs points dont le point 1 sur le malheureux complexe sportif La Fontaine...

M. le Maire : Non, le point 1 n'est pas sur le complexe sportif, pas tout à fait ... il est sur les abords du complexe sportif.

Mme HAGEL : Oui, sur les abords. Monsieur le Maire, sur ce complexe sportif qui vraiment n'a pas de chance, et les Antoniens n'ont pas de chance, on peut le dire, ce que je voudrais souligner, c'est que certes il est très beau, extérieurement comme ça il est très beau, mais si l'on avait choisi d'élaborer un équipement je dirais plus modeste et plus sobre, peut-être que nous aurions gagné deux ans. Pas les derniers épisodes évidemment, mais aujourd'hui, en période où la sobriété énergétique et la sobriété « tout court » vont être à l'ordre du jour pour sauver ce que nous avons à sauver, c'est-à-dire les hommes qui sont sur la planète, M. le Maire, donnez-nous de bonnes nouvelles !

M. le Maire : D'abord, Mme Hagel, d'abord je vais vous répondre sur le prix...

Mme HAGEL : Je n'ai pas parlé du prix.

M. le Maire : Moi, je vous réponds d'abord sur le prix. Vous avez dit qu'il fallait faire moins cher...

Mme HAGEL : Non, je n'ai pas dit moins cher, j'ai dit plus sobre.

M. le Maire : Plus simple, moins cher, oui, un cube de béton effectivement ça aurait été mieux. Mais le prix qui avait été d'abord annoncé au départ, lors de la programmation, était supérieur au prix qui a été fixé après, lors des marchés. Le coût des marchés publics a été inférieur à celui prévu lors de la programmation et ce coût des marchés était de 14,8 M€. Les travaux supplémentaires rendus nécessaires, il y a toujours des travaux supplémentaires, s'élèvent à 0,9 M€ seulement et dont la moitié pour la dépollution du site qui avait été sous-estimée. La dépollution a coûté près de 500.000 €, les travaux supplémentaires ont été de 400.000 €. On a rarement vu un projet ne pas dérapier ou dérapier aussi peu.

Mme HAGEL : Eh bien tant mieux !

M. le Maire : Non mais attendez, laissez-moi vous répondre Mme Hagel ! Donc avec le coût de maîtrise d'œuvre, le coût total est passé de 16,8 M€ au départ à 17,7 M€ à l'arrivée ; on peut difficilement penser que ça va augmenter encore, M. Feuillade était à la dernière séance et on peut penser que désormais ça va s'arrêter là, 17,7 € de coûts des travaux qui se partagent entre la Ville qui paie 12,6 M€ et le Département puisque l'une des parties de l'équipement appartient au Département, 5,1M€. Le Département paie 28,8% du projet, la Ville 71,2 %.

Et si j'avais accepté le chantage que l'entreprise principale BATEG nous a imposé au départ, c'est-à-dire nous imposer son procédé et non pas celui de l'architecte, procédé qui coûtait 1 M€ de plus que celui proposé par l'architecte, nous aurions payé 1 M€ de plus à cause de cela. C'est parce que j'ai refusé ce chantage que le prix n'a pas dérapé. On a perdu un an et demi à cause de cela, ça va se régler en justice,

bien entendu, mais le prix est resté le même que celui qui était prévu au départ par l'architecte.

Donc maintenant, effectivement nous avons surmonté a priori tous les obstacles, pour la partie ville. Donc pour les 12 M€ dont j'ai parlé, la partie Ville, c'est terminé, il n'y a plus qu'à faire passer la commission de sécurité. Pour la partie collège, il y a encore un problème, qu'on a évoqué d'ailleurs en commission d'appel d'offres, c'est celui du mauvais ancrage des poteaux de handball et autres, ce sont les ancrages que l'entreprise, pourtant a priori la meilleure sur le marché, n'a pas été capable de faire correctement. Donc le Département a refusé pour le moment d'accepter ces ancrages, et c'est normal, il faut être sérieux, il faut quand même que les poteaux de handball soient au bon endroit, c'est la moindre des choses, et donc cela retarde la partie collège. Cela retarde mais on ne peut pas dire que c'est à cause de la Ville, ni du Département. Ce problème d'ancrage va être résolu, je l'espère, au cours de la prochaine semaine normalement, je l'espère parce que si les entreprises continuent à se renvoyer la balle en disant « ce n'est pas moi, c'est l'autre », ça peut durer encore un peu de temps, mais on va quand même essayer de les convaincre d'en finir avec ces travaux qui ont assez duré, et ensuite elles poseront le sol sportif sur les bons ancrages, et ce sera terminé aussi pour le côté collège.

Si tout marche bien, on peut vous assurer une ouverture pour la rentrée. La rentrée de janvier. Et s'il n'y avait pas eu ce sinistre des ancrages d'abord, et puis de la fuite d'eau qui a noyé le sol sportif juste avant le mois de juillet, ce serait déjà ouvert.

Mme HAGEL : Vous savez, M. le Maire, nous sommes sensibles aux durées de travaux, très sensibles.

M. le Maire : Oui.

Mme HAGEL : Surtout en ce moment.

M. le Maire : Oui, les travaux ont duré longtemps mais le prix n'a pas bougé, voilà ce que je voulais faire passer comme message auprès des Antoniens.

M. FEUILLADE : Evidemment vous n'y êtes pas pour grand-chose, mais comme vous avez fait référence à la CAO, d'habitude on n'y fait jamais référence parce qu'on ne doit pas en parler, je vais quand même dire un mot : on a cumulé, alors vous parlez d'argent, mais il n'y a pas que l'argent, il y a aussi...

M. le Maire : Mais quand même c'est important !

M. FEUILLADE : Mais il n'y a pas que ça dans la vie, M. le Maire, il faut un peu vivre autrement ! Il y a le bonheur qu'il y a à faire du sport...

M. le Maire : Mais pour les contribuables c'est important, ce n'est pas notre argent, c'est celui du contribuable.

M. FEUILLADE : J'ai bien entendu mais il y a aussi, par exemple, la pratique du sport. Juste pour vous dire un mot : c'est qu'effectivement vous n'avez pas eu de pot, sur cette affaire vous avez tout cumulé, et vous avez tellement cumulé jusqu'au bout, puisque vous faites référence à la dernière CAO, que même le nom que vous avez rajouté, Colonel Beltrame, il ne loge pas sur les façades, le débat en CAO a duré pendant 25 minutes...

M. le Maire : Mais si ! Mais si !

M. FEUILLADE : ... pour nous dire comment on allait faire pour mettre le nom entre La Fontaine et le Colonel Beltrame ? Et tout le monde nous disait qu'on ne savait pas comment on allait faire...

M. le Maire : Mais si ! mais si !

M. FEUILLADE : C'est la vérité, c'est la vérité ! Ceux qui sont ici présents, membres de la CAO, s'ils ne mentent pas, ils diront que j'ai raison.

M. le Maire : Non, vous avez tort. Et lorsque nous inaugurerons le gymnase début janvier, il y aura l'inscription du nom complet. Donc vous aurez eu tort une fois de plus, M. Feuillade.

M. FEUILLADE : M. le Maire, je vous rappelle aujourd'hui une fois encore, et c'est la dernière fois que je le fais : apprenez à respecter votre minorité. Quand je vous dis ce que je vous dis, c'est que je pense en avoir le droit. Donc arrêtez, arrêtez !

M. le Maire : Non mais je vous dis simplement que ...

M. FEUILLADE : Arrêtez je l'ai enregistré et je vais le publier.

M. le Maire : Je dis simplement que normalement nos services seront capables de mettre le vrai nom, le nom complet pour l'inauguration. C'est tout. Vous, vous le niez, d'accord, très bien.

M. FEUILLADE : Mettez-le en minuscules, ça ne causera pas de retard.

M. le Maire : Non, pas du tout, n'en prenez pas ombrage mais vous dites des choses que je conteste, c'est normal.

M. FEUILLADE : Non, ce n'est pas normal !

M. le Maire : Je ne vais pas laisser dire des choses...

M. FEUILLADE : Vous êtes un menteur !

M. le Maire : J'ai le droit de répondre quand même !

M. FEUILLADE : Oui et moi, j'ai le droit de contester quand vous me contestez, j'ai le droit de dire que ce que vous dites, c'est un mensonge !

M. le Maire : Un mensonge ? J'ai dit un mensonge ? M. Martin, est-ce que j'ai dit un mensonge ?

M. MARTIN : Puisque c'est dommage qu'il faille perdre un peu de temps pour être précis, il se trouve qu'avant que nous votions le nom que nous avons souhaité attribuer à ce gymnase, il y avait une avance, en fait il y avait déjà une inscription d'inscrite avant, donc là on avait de l'avance. Or nous avons décidé ensemble de donner un autre nom et donc on va arranger la chose effectivement, on va faire en sorte que les deux noms apparaissent, mais il n'y a pas de conflit ! Il n'y a pas d'histoire !

Mme HAGEL : Il vaudrait mieux arrêter parce qu'en commission, ce n'est pas ce qui a été dit. Ce que Jean-Marc explique est ce qui a été dit !

M. le Maire : Ce qui compte, c'est ce qui est dit en séance publique, devant témoins. Y a-t-il d'autres questions ?

M. RUFAT : Sur les trois décisions 14,15 et 16 qui portent sur le dispositif d'aide au permis de conduire, pouvez-vous nous donner le nombre de personnes qui sont concernées par ce dispositif ?

M. le Maire : Monsieur Passeron, vous avez des informations sur ce dispositif, sur le nombre ?

M. PASSERON : Non.

Mme HAGEL : M. Passeron, tous les ans on vous pose la question, et tous les ans vous nous dites que vous n'avez pas le nombre. C'est quand même assez répétitif !

M. PASSERON : Je vous invite à la commission qui se tiendra courant novembre, on vous communiquera le nombre précis. A ce jour je n'ai pas le chiffre précis, mais je sais qu'il y en a quelques-uns. Ok ?
Merci.

M. le Maire : Les conventions que j'ai prises, que j'ai signées, autorisent à monter jusqu'à dix, dix candidats par entreprise, donc ça fait 30 puisqu'il y a trois conventions. Alors je ne sais pas si tous sont déjà

inscrits mais nous irons jusqu'à dix par convention, et ensuite on signera d'autres conventions. Y a-t-il d'autres questions ?

- LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER POUR LESQUELLES LA COMMUNE N'A PAS EXERCE SON DROIT DE PREEMPTION.

M. le Maire : Nous passons maintenant à la liste des décisions d'intention d'aliéner. Y a-t-il des questions sur les DIA ?

Mme HAGEL : M. le Maire, je voudrais juste rappeler l'inquiétude des riverains de la villa Yvonne et de la rue Pajeaud en ce qui concerne ce gros projet d'un promoteur qui sur internet a déjà quasiment vendu et construit son projet. Je sais que M. Martin s'est engagé publiquement lors du précédent conseil, et à nouveau en commission, à être très vigilant sur le permis de construire, nous aimerions être sûrs que les demandes des riverains, des habitants, seront entendues.

M. MARTIN : Vous savez, ce n'est pas le seul promoteur qui essaie de forcer la porte et donc sur ce point, il n'y a aucune ambiguïté, j'ai reçu les riverains concernés, nous avons eu deux réunions avec ces riverains où nous leur avons confirmé que ce promoteur n'était pas connu, n'était pas connu je dis bien, de nos services. Ce monsieur, je vais le recevoir la semaine prochaine et soyez assurée que je vais très bien l'accueillir.

M. FEUILLADE : Vous allez encore m'engueuler, comme d'habitude...

M. le Maire : Mais non, mais non !

M. FEUILLADE : Je suis désolé mais ...

M. le Maire : Je vous sens inquiet.

M. FEUILLADE : Mais non, je ne suis pas inquiet, au contraire, j'adore ça !

M. le Maire : Mais vous n'avez pas à l'être, tout se passe très bien.

M. FEUILLADE : Mais j'espère bien ! Quand on regarde les DIA, et quand on lit le bulletin municipal, enfin ce n'est pas vous qui l'écrivez, je ne sais pas qui l'écrit, et vous n'arrêtez pas de dire « méfiez-vous des rumeurs ! », je ne sais pas de qui d'ailleurs, en tout cas vous écrivez dans le bulletin municipal : « Les nouveaux immeubles ne seront autorisés qu'en centre-ville le long de la RD 920 et les principaux axes aux franges de la zone pavillonnaire », c'est ce que vous écrivez ; or quand on regarde le document, on trouve par exemple colonel Fabien, ce n'est pas vraiment dans les franges du centre-ville ; Les Rabats, ce n'est pas vraiment dans les franges du centre-ville, et partout. Donc je suis désolé, quand vous écrivez cela, je ne sais pas qui l'écrit, mais celui qui écrit ne connaît pas la ville, et je l'invite dès demain à venir avec moi faire le tour de la ville, je vais lui montrer partout où l'on construit. Par exemple rue des Rabats : 51 logements sur l'ancienne zone de l'horticulteur ; en face, un petit pavillon : 9 logements au Colonel Fabien, etc... mais vous ne connaissez pas votre ville ! Je vous invite Monsieur le Maire ...

M. le Maire : M. Martin va vous répondre.

M. FEUILLADE : Oui mais attendez, je n'ai pas fini, venez visiter la ville avec moi et on va relever les permis de construire que vous accordez, qui ne sont pas aux franges du centre-ville ni de la nationale. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. MARTIN : Je ne vais prendre qu'un exemple, c'est celui de la construction qui se fait sur les pépinières, d'abord ce ne sont pas des immeubles, ce sont des maisons de ville, et dans ce projet le promoteur, sur notre conseil, a travaillé avec les riverains et les mitoyens, les

riverains mitoyens sont tout à fait satisfaits de ce projet ; et c'est un projet qui s'insère parfaitement dans l'esprit que nous voulons donner à notre ville, à savoir un caractère qui reste pavillonnaire.

M. FEUILLADE : Et M. Legrand, il a été concerté ? Riverain il l'est ! Il est le patron de tout l'espace HLM autour de ce terrain ! Il a donné son avis ? Ce serait intéressant parce que les gens du quartier des Morins voudraient bien connaître l'avis du patron de Hauts-de-Bièvre Habitat.

M. MARTIN : Oui alors là aussi c'est la difficulté effectivement, c'est qu'autour de ce site, il y a de vrais immeubles...

M. le Maire : Que vous connaissez bien M. Feuillade.

M. MARTIN : Oui, ce sont des immeubles et donc il est particulièrement délicat de faire valoir à un promoteur qu'il ne peut pas faire d'immeuble alors qu'il est en face presque d'un autre immeuble.

M. FEUILLADE : Philippe, il n'y a pas d'immeubles, c'est des pavillons ! C'est des pavillons HLM, il n'y a pas d'immeubles, qu'est-ce que tu nous racontes ? Viens demain avec moi, je te ferai visiter.

M. MARTIN : Il y en a à proximité.

M. le Maire : Les Morins, ce ne sont pas des immeubles ? Il y a quelques pavillons mais l'essentiel, c'est quand même « la banane » Allez Monsieur Feuillade, on connaît les Morins, depuis le temps !

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas, donc on rentre maintenant dans le vif du sujet et j'ai la parole pour le premier point.

1 - CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE DE SUIVI DU PROJET DE SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N° 9

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Mes chers collègues, les passages à niveau sont des endroits dangereux. Ils le sont à la campagne où se sont produits ces

dernières années plusieurs accidents meurtriers, le dernier en date étant celui de Millas dans les Pyrénées Orientales, ils le sont encore davantage en ville, en particulier quand des milliers de voitures y passent chaque jour. C'est le cas du passage à niveau de Fontaine-Michalon, la rue Mirabeau est empruntée par 8.500 véhicules par jour, c'est un des axes les plus chargés d'Antony. Il n'est donc pas étonnant que l'Etat ait prévu de longue date de le supprimer. Au fil des décennies plusieurs projets ont été étudiés, mais n'ont pas eu de suite, le projet actuel remonte à 2006, il a été présenté par la SNCF conjointement avec son autre projet Massy-Valenton, ce qui franchement n'a pas contribué à le rendre populaire, les deux projets ont été rejetés en bloc par les associations de riverains qui demandaient l'enfouissement pur et simple de la ligne C, solution considérée comme trop coûteuse et in finançable par la SNCF et par les autres financeurs du projet.

Le projet de la SNCF consiste à faire passer la rue Mirabeau en boucle sous les voies du RER C, avec un passage souterrain pour les piétons et les cyclistes à l'emplacement de l'actuel passage à niveau, ce qui nécessite le rehaussement des voies de 1,30 mètre par rapport à leur niveau actuel et le déplacement de 15 mètres vers le nord de ces mêmes voies.

Les travaux commenceront en janvier 2019 pour se terminer en 2022. Ils dureront trois ans. La circulation routière sera coupée sur la rue Mirabeau pendant vingt-deux mois, d'août 2019 à juin 2021, mais la circulation des piétons et des cyclistes sera maintenue en permanence sauf quatre jours au mois d'août 2019.

Le financement de ce projet dont le coût s'élèvera à 27 millions d'euros sera réparti entre le Conseil régional d'Ile-de-France : 34,5 %, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine : 15,5 %, l'Etat : 25 %, et la

SNCF : 25 %. La Ville n'y participera pas. En raison des nuisances causées par ce projet aux habitants et aux commerçants, la Ville s'est efforcée depuis les premières concertations de demander des améliorations et a obtenu des avancées, notamment la réduction du bruit des roulements, des protections acoustiques, et la préservation de l'environnement des riverains. Jugeant que ces améliorations étaient insuffisantes, nous avons donné un avis défavorable lors de l'enquête publique mais nos arguments, comme ceux des associations et de milliers de riverains, n'ont pas convaincu la commission d'enquête qui a donné à l'unanimité un avis favorable au projet le 18 novembre 2015.

Sur ces bases le Préfet des Hauts-de-Seine a pris le 5 août 2016 un arrêté supprimant le passage à niveau N° 9 ; le 18 novembre 2016, trois mois plus tard, la Ville a déposé un recours en référé-suspension contre cet arrêté, suivi le 14 novembre 2016 d'un recours en annulation.

Par ordonnance du 26 janvier 2017, le juge des référés a rejeté le recours de la Ville, considérant qu'en l'état actuel de l'instruction aucun des moyens invoqués par la commune d'Antony à l'appui de sa requête n'était de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de l'arrêté. Le recours sur le fond est toujours en instance, mais il n'est pas suspensif. La SNCF est donc en droit d'engager les travaux.

La Ville a épuisé par conséquent tous les recours juridiques pour faire évoluer le projet. Il lui reste désormais à faire en sorte que le chantier soit le moins impactant possible pour les habitants et pour les commerçants du quartier. Ainsi par exemple, la commission d'enquête, malgré son avis favorable au projet, s'était inquiétée de la perte de places de stationnement pour les commerçants. Nous proposons, nous, Ville d'Antony, de compenser cette perte en réservant aux commerçants par une réglementation appropriée du parking de Fontaine-Michalon, un

nombre de places équivalent à celui des places perdues. Nous allons aussi veiller à ce que la SNCF assure aux commerçants une indemnisation maximale de leur perte de recettes due aux travaux.

Pour y travailler, je vous propose, mes chers collègues, la création d'une commission municipale qui suivra la mise en oeuvre et la réalisation de ce projet, et qui se réunira autant que de besoin. Cette commission dont j'assurerai la présidence sera composée de onze membres élus selon le principe de la représentation proportionnelle.

Qui souhaite intervenir ?

M. MEUNIER : Sur le fait de créer une commission de suivi de la suppression du passage à niveau Fontaine Michalon, c'est un minimum. Néanmoins sur le fond, la problématique demeure, même si on peut tous s'accorder sur le fait que supprimer ce passage à niveau est une nécessité : Interruption de la circulation automobile pendant deux ans, des commerçants pénalisés, un quartier coupé en deux, et le cadre de vie de ce quartier dénaturé.

Par ailleurs le projet tel que proposé par SNCF Réseau ouvre la voie à la réalisation de la ligne TGV Massy-Valenton, une ligne non seulement inutile mais qui engendre de graves nuisances environnementales et sonores pour les riverains. La solution, tout le monde la connaît : cela aurait été l'enfouissement des voies.

Mme HAGEL : Samedi dernier, la place à la sortie du RER Fontaine-Michalon a vu se dérouler un événement exceptionnel : ni Fête de la musique, ni Foire à tout, événement couramment installé sur le lieu, mais le rassemblement de 300 personnes qui malgré un temps pluvieux sont venues exprimer leur inquiétude voire leur colère. Des Antoniens sont inquiets, M. le Maire, inquiets d'imaginer ce qu'il pourrait advenir de

leur quartier, de ce quartier, s'il était bouleversé par trois ans de travaux et deux ans de fermeture à la circulation automobile de la rue Mirabeau.

Bien sûr, si nous avons effectué notre conversion énergétique et que la plupart d'entre nous circulait à pied ou à bicyclette, il n'y aurait pas de problème. Mais vous l'aurez remarqué, cette conversion n'en est qu'à ses prémices et il nous faudra de longues années pour en arriver là. Donc aujourd'hui une telle fermeture d'une voie sur deux ans est synonyme de disparition de ce quartier ; or habitants comme commerçants n'ont appris que très récemment que les travaux devaient débuter en octobre -pour le début c'est bien octobre- c'est-à-dire dans les jours qui viennent, aucune information préalable du maître d'ouvrage, aucune réunion du comité de suivi issu de la concertation qui s'est déroulée pendant plusieurs mois à partir de 2013, comité de suivi qui, selon les conclusions des commissaires enquêteurs, devait compléter et adapter les décisions prises par SNCF Réseau sur ce projet du PN9. Peut-on accepter une telle désinvolture d'un organisme public ? Un organisme garant de mission de service public, en l'occurrence SNCF Réseau. Peut-on accepter dudit organisme cette culture du secret, secret bien gardé, car dans aucun des documents à aucun moment lors de la concertation, il n'a été question de la longueur des travaux et de la coupure d'une voie de circulation importante afin de réaliser cette suppression ?

Donc à cette heure, en ces lieux, nous pouvons le dire, SNCF Réseau a préféré le silence, la non-information pour tenter de passer en force. C'était méconnaître les Antoniens et leurs associations, je veux parler notamment du Jeune Collectif Fontaine-Michalon, du CDR Maval et de bien d'autres. Ce silence volontaire, ce silence coupable quant aux conditions de réalisation de cette suppression nous interpelle

particulièrement. En effet nous avons tous vu se réaliser des projets autrement plus impressionnants sans que pour autant des voies de circulation importantes soient fermées aussi longtemps ! Nous considérons donc cela comme une punition et posons-nous la question : si nous étions à Neuilly ou à La Défense, serions-nous traités ainsi ? Je vous en laisse juge.

Ce quartier vit très bien un mélange de populations, d'âges, de conditions, des résidents, des passants, des clients, des usagers, et tous sont satisfaits de voir ce coin de ville qui vit, qui se relie, qui échange, qui s'ouvre aux autres, ils ne veulent pas le perdre. Conjointement pour la SNCF la vie de quartier, ça n'existe pas. Il est vrai que cela n'apparaît pas dans les bilans financiers. Quant aux commerces de proximité, ils se réduisent pour la SNCF à une question d'indemnités. A partir du moment où elle a mis en place un mécanisme qui permet de les indemniser, elle néglige totalement la réalité du fonctionnement d'un commerce car c'est chaque mois que le commerçant doit régler les salaires de ses employés et les factures de ses fournisseurs. Or, il faut bien le rappeler, si ce petit coin de vie citadine s'est développé, c'est grâce au dynamisme de ses commerçants ! Ici, aucune équipe de politique de la ville, aucun projet de quartier idéal comme on en voit plein sur internet, des grands projets, parfois réussis, mais toujours coûteux pour la collectivité. Nous, ici, il n'est question que de bonne volonté de quelques personnes, des commerçants en premier lieu voulant développer leurs entreprises et animer le quartier.

Mesdames et Messieurs, quel meilleur exemple de libéralisme économique, vous devriez leur tresser des couronnes ! En conséquence de quoi, au lieu de leur tresser des couronnes, la SNCF les torpille. Avec ces commerçants, pour revivifier ce quartier, nous avons des habitants et

des associations voulant faire vivre la ville dans l'échange et la convivialité pour un quartier respectueux de chacun et de chacune dans un projet écologiquement et humainement soutenable. Vous allez rétorquer qu'il s'agit de la sécurité de nos concitoyens. Eh bien vous avez raison ! Il s'agit bien de cette sécurité. Mais alors chers collègues, Mesdames et Messieurs, si cette sécurité est tellement importante, comment cela se fait-il qu'à l'heure du numérique, la SNCF, en attendant la réalisation de travaux de suppression, n'ait pas mis en place des solutions plus innovantes, modernes et sécurées, pour ces passages à niveau qui sont dignes d'un roman de Victor Hugo ? Oui, nous nous interrogeons. Une fois de plus, on sent bien le rôle toujours actif des lobbies du BTP, bien plus soucieux de leurs dividendes que de notre sécurité ou que de la vie de nos quartiers. Nous voulons que ce quartier qui vit de ses habitants et de ses usagers le demeure. Car notre conception de la ville n'est pas d'empiler des habitations et de déplacer commerces, vie sociale et culturelle en périphérie ou dans le meilleur des cas en centre-ville comme le voudraient les géants de la construction et leurs affiliés.

Je conclurai par quatre demandes simples :

- la réunion du comité de suivi enrichi des associations de commerçants de Fontaine-Michalon et suivie de réunions publiques,
- un moratoire sur les travaux,
- la mise en place de dispositifs numériques et modernes de sécurisation du PN9
- et l'élaboration d'un nouveau projet de suppression acceptable pour tous. Je vous remercie.

M. FEUILLADE : Je ne reprendrai pas les propos d'Annie-Laure évidemment, je les compléterai et je les élargirai. Evidemment nous nous

félicitons, M. le Maire, de la mise en place de cette commission municipale et évidemment nous y participerons. En vérité, il ne s'agit que de la restauration du comité de suivi qui existait dans des mandatures précédentes et que vous aviez alors décidé de mettre en sommeil. Donc nous nous félicitons, je viens de le dire, de votre soudain réveil.

Bien sûr, il y a urgence puisqu'officieusement nous sommes informés, « officieusement », je dis bien, nous sommes informés les uns et les autres de l'imminence des travaux de suppression du passage à niveau Michalon dans un cadre plus global de l'aménagement de la ligne Massy-Valenton. Je dis bien, comme l'a confirmé le Premier ministre, la Ministre des Transports, l'ensemble du staff de la SNCF, qu'il s'agit là de la reprise accélérée du projet d'autoroute ferroviaire Massy-Valenton, concédé en contrepartie de l'abandon de l'aéroport Notre-Dame des Landes, projet accéléré puisqu'ils n'attendent même pas, et vous l'avez dit à l'instant, l'issue des recours engagés suite à l'enquête publique contre la DUP Massy-Valenton, ils n'attendent pas. Ça, c'est la SNCF, c'est typiquement la SNCF, vous savez bien M. le Maire, vous vous rappelez ...

Evidemment personne ne nie, et je le réaffirme ici, la nécessité de suppression du passage à niveau. Je l'ai dit, je l'ai répété, Annie-Laure faisait allusion à la réunion de samedi dernier, ça a été le sens de mon propos et des propos de Citoyen à Antony et de mes collègues. Evidemment cette seconde étape de l'aménagement Massy-Valenton pose problème d'abord parce qu'apparemment, jusqu'à cet instant, je croyais que vous n'étiez pas informés, mais vous venez de nous dire avec force détails que vous l'étiez beaucoup plus que vous me le disiez la semaine dernière. Donc, à part vous, ni nous, ni les riverains ne savaient de quoi il s'agissait précisément jusqu'alors. A ce jour SNCF,

ses financeurs, l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département des Hauts-de-Seine et puis d'autres ne disent rien et pourtant à juste titre les riverains, les usagers, comme le disait Annie-Laure, veulent savoir ! Quel est le projet ? Comme s'organisera le chantier ? Quelle est la durée du chantier ? Ses conséquences, quelles conséquences aura la fermeture de la circulation ? etc. Quelles indemnisations ? Quelles restructurations à venir du quartier pour maintenir les commerces, le cadre de vie des habitants ? Alors à juste titre, ils demandent que la SNCF mette en œuvre les engagements pris, « pris » je dis bien, les engagements pris dans le cadre de l'enquête publique, c'est noté noir sur blanc : un comité de suivi ! Des indemnisations, la restauration de places de parking ... Vous venez de nous dire, mais personne n'en savait rien jusqu'à ce soir que ça y est, vous aviez trouvé, comme ils l'ont dit d'ailleurs dans un document, que vous aviez réglé le problème des places de parking ; à ce jour personne n'en savait rien. De même les protections phoniques ? Quelles sont les mesures prises contre les vibrations, etc. ?

Sur ce point du comité de suivi, permettez-moi de vous rappeler, Monsieur le Maire, qu'il existait dans le cadre de la concertation Massy-Valenton et était constitué de plusieurs associations locales fortement et assidûment investies sur ce projet de Massy-Valenton. Aussi, je le dis comme je le pense, je regrette que sur le site de la Ville aujourd'hui le Maire et les services apparemment se permettent de désigner les associations qu'ils souhaitent voir participer au comité de suivi et de fait ils indiquent clairement celles qu'ils ne souhaitent pas voir prendre part, n'est-ce pas ? Par déduction, on dit : voilà celles qu'on veut, donc vous entendez bien, si on veut celles-là, on ne veut pas les autres ! Mais l'heure n'est pas, nous semble-t-il, aux petites polémiques et bassesses politiciennes comme vous avez pris l'habitude, l'urgence c'est de

défendre les habitants. Voilà pourquoi nous participerons à toutes les actions mises en œuvre par votre municipalité, et serons en permanence aux côtés des associations et des citoyens.

Enfin, un mot, ça va vous étonner, c'est rare de ma part, pour remercier ici notre collègue Wissam, Wissam Néhmé, nous avons eu, depuis notre engagement, depuis 2002 tous les deux, un engagement respectif contre ce projet, et nous avons certainement encore quelques approches différentes dans cette bataille contre Massy-Valenton, mais moi je tenais ce soir à souligner son engagement et l'aide précieuse qu'il porte à nos concitoyens sur cette question. Voilà, j'en ai terminé.

Mme DELPECH : Bonsoir. Monsieur le Maire, pourquoi a-t-il fallu la constitution d'un collectif d'Antoniens, une pétition, plusieurs réunions d'associations variées, un rassemblement de quartier, deux articles dans Le Parisien avant d'avoir un début d'explication officielle de votre part la veille de ce conseil municipal ? Qu'y a-t-il à cacher ? Vous parlez de coupure de la circulation routière pendant 22 mois, vous ne citez pas les rues concernées : La rue Mirabeau c'est sûr, mais peut-être la rue de Massy certainement aussi ? Il n'est pas trop tôt pour envisager un plan de circulation. C'est ce qui inquiète les 8.500 conducteurs, les piétons, et les cyclistes pour rejoindre la gare ou le centre-ville et retour. Espérons que la commission municipale aura communication d'un calendrier précis des travaux et des documents techniques. Je me porte candidate à cette commission.

Le comité de suivi des travaux doit être constitué dès le mois d'octobre, si le dévoiement des réseaux commence. D'autre part, vous annoncez la possibilité de rendre payant le parking au-delà d'une heure de stationnement, allez-vous rançonner tous les usagers du RER qui

l'utilisent actuellement ou les obliger à envahir les trottoirs des rues environnantes ?

Enfin, pourquoi la SNCF ne donne-t-elle aucune précision ni plan si ce n'est pour ne pas dévoiler le début de la réalisation de la ligne Massy-Valenton ? Monsieur Nehmé, vous êtes persuadé que les financements ne sont plus là mais le projet est plus que jamais d'actualité et même une priorité selon le conseil d'orientation des infrastructures, leur rapport du 1er février 2018, et selon l'association Interconnexion Sud TGV en Ile-de-France, leur AG du 26 avril 2018. C'est leur priorité, dans l'attente de la réalisation de la ligne nouvelle d'interconnexion sud sans doute prévue en ligne souterraine et donc plus chère.

M. le Maire : Monsieur Nehmé va vous répondre.

M. NEHMÉ : Mes chers collègues, je vais essayer de faire court, parce que résumer quinze ans du dossier Massy-Valenton, je pense que ce n'était pas prévu pour ce soir. Je vais essayer de répondre à quelques points qui ont été évoqués par M. Meunier, Mme Hagel, M. Feuillade et Mme Delpech.

Monsieur Meunier, l'enfouissement des voies, on était en 2003/2004 peu de personnes à avoir sorti ce slogan. C'est une réclamation que nous avons sortie avec Jean Moureh, Jean-Marc Feuillade en 2004 et c'est nous qui l'avions demandé. Donc venir aujourd'hui nous reprocher pourquoi on n'accepte pas ce projet... on a été battus ! Donc là, il faut se rendre à l'évidence : il y a eu une enquête publique, il y a eu une déclaration d'utilité publique, on a fait des recours, on les a perdus. Comme l'a dit M. le Maire tout à l'heure, on a usé de tous nos moyens juridiques pour stopper ce projet et on n'a pas réussi.

Mme Hagel, je suis d'accord avec vous, l'événement de samedi dernier était un événement important de la Ville. Mais ce n'est pas le

seul : depuis 2003 il y a eu des dizaines de manifestations y compris au passage à niveau. Donc ce n'est pas quelque chose de nouveau. Je suis content que les riverains se soient mobilisés à la fin, on aurait souhaité qu'ils se mobilisent davantage au moment de l'enquête publique, au lieu d'avoir 1.000 avis, on aurait pu avoir 2.000, voire 4.000 avis comme on a eu au SDRIF, ce n'a pas été le cas. Donc peut-être qu'on aurait eu plus de chance de faire fléchir le commissaire-enquêteur.

Vous parlez de passage en force, je suis d'accord avec vous, de problèmes de sécurité, je suis d'accord avec vous, en fait on va supprimer un problème de sécurité qui est causé par les accidents entre les voitures, les piétons, avec le train, mais nous, nos craintes et les craintes de M. le Maire, c'est de le remplacer par un autre problème de sécurité qui est lié au passage piéton qui à notre sens aujourd'hui n'est pas sécurisé. Et c'est un des points sur lesquels nous n'allons pas céder. Il faut que ce futur passage piéton soit sécurisé, que la personne, avant de s'engager dans ce passage, puisse voir ce qui se passe de l'autre côté. Donc ça, c'est un point dur sur lequel on ne cèdera pas.

Le comité de suivi, il ne s'est pas réuni ; eh bien c'est normal, la SNCF nous a rencontrés le 5 juillet et je vous assure que c'est le dernier de leurs soucis que de respecter leur parole et de mettre en place le comité de suivi. Néanmoins l'un des points que nous avons demandé et obtenu, c'est la mise en place de ce comité de suivi auquel seront associées, et là je réponds à la question de M. Feuillade, toutes les associations du quartier. Les associations de quartier, cela veut dire les associations du quartier, et je rajouterai CDR Maval et Celfi parce qu'elles ont leur poids sur ce dossier-là, elles ont une connaissance et une maîtrise que tout le monde n'a pas. Et je vous assure, il y a certaines

associations de quartier que pour l'instant je n'ai pas réussi à mobiliser pour rentrer dans cette commission-là une fois mise en place.

La réunion publique, nous l'avons demandée, vous demandez un nouveau projet de suppression, nouveau projet cela veut dire nouvelle concertation, une nouvelle enquête publique et une nouvelle déclaration d'utilité publique. Si vous pensez qu'on peut le faire, allons-y, moi je n'ai aucun problème mais je le dis et je suis clair, net et précis, je le dis à vous tous : ce projet pour moi est un mauvais projet mais on n'a pas le choix. Notre rôle et mon rôle est entièrement dédié pour défendre les riverains et les commerçants. Si nous avons encore un moyen de le stopper, on l'aurait fait.

Sur la communication, je n'ai pas arrêté de dire : on n'a rien de la part de la SNCF. Ils sont venus le 5 juillet dernier et je l'ai dit à toutes les associations, à toutes les personnes que j'ai rencontrées, ils nous ont montré un plan et lorsque le directeur général des services techniques a commencé à poser des questions, ils nous ont dit : « ah ce n'est pas à jour », ils ont plié le...

Mme HAGEL : C'est scandaleux ! C'est scandaleux !

M. NEHMÉ : Ils ont plié leur projet et leur maquette et ils sont repartis avec. Mme Hagel, je ne vous ai pas interrompue, laissez-moi finir s'il vous plaît.

Madame Delpech, vous dites qu'on ne communique pas, que personne n'est au courant, depuis le 5 juillet je n'ai pas arrêté d'être sur le terrain. J'ai reçu tout le monde. J'ai participé à toutes les réunions du quartier lorsque les riverains se sont mobilisés. Le 11 juillet on a rencontré M. et Mme Lhérault qui étaient venus au départ, on pensait pour une affaire personnelle, on leur a expliqué, c'était au final pour le passage à niveau, on leur a expliqué, j'ai participé à la réunion qu'elle a

organisée sur le parking et j'ai convaincu le tabac de nous recevoir ; donc j'ai donné toutes les informations que j'avais, j'ai reçu après les trois associations, Celfi, CDR Maval et Primavera, et pour être franc avec vous et franc avec eux, et montrer la transparence, je leur ai montré tous les documents que nous avons. Tous, y compris les échanges de mails. Lorsque le collectif a été créé, j'ai reçu son Président. J'ai appelé son Président et j'ai demandé à le rencontrer. Il est venu et idem, je lui ai montré tous les documents que nous avons en notre possession. Concernant le secrétaire général du collectif, lors des échanges de mail, j'ai compris que l'information n'a pas bien circulé parce que le président était parti en congés ou je ne sais pour quel motif, je l'ai invité à la mairie, il a eu accès également à tout ce que nous avons demandé. Nous avons demandé le comité de suivi, nous avons demandé l'indemnisation pour les riverains, nous avons demandé des calendriers sur lesquels nous pouvons communiquer, etc., on fait de notre mieux.

Quant au financement, Mme Delpech, vous faites peut-être allusion à ce que j'ai dit, à la Parole d'élu que j'ai publiée en disant que le conseil régional et le Département ont pris des fonds qui étaient réservés pour Massy-Valenton pour les mettre sur le dossier du passage à niveau. J'en suis conscient : le projet Massy-Valenton reste une menace. On en est conscients, on a cela en ligne de mire et avec Monsieur le Maire, on ne cèdera pas.

M. FEUILLADE : Juste par rapport aux propos de Wissam : sur la représentation des associations, je suis désolé, ce n'est pas moi qui le dis et je tiens à votre disposition, mais vous l'avez et vous le connaissez parfaitement, le rapport de la SNCF sur la ligne Massy-Valenton qui a été présenté, comme le dit Wissam, au mois d'avril. Qu'est-ce qu'il est dit ? Il est dit tout simplement que les travaux Massy-Valenton seront faits à la

demande du Premier ministre pour satisfaire ceux qui n'ont pas voulu l'aéroport de Notre-Dame des Landes, c'est une réalité, en compensation on va accélérer Massy-Valenton. Les travaux de la première partie, c'est-à-dire Massy-Valenton Est, redémarrent. Après l'incendie des Ardoines, etc., ils redémarrent en 2019.

Deuxième phase : le passage à niveau d'Antony en 2019-2022 et, troisième phase, au terme de 2022 ce sera la suite, à la demande du Premier ministre et des autres, on termine ce truc. Donc ne coupons pas les choses. La priorité aujourd'hui, c'est de défendre les gens, les riverains du passage à niveau, mais au-delà, ne coupons pas les choses en tranches, c'est le projet Massy-Valenton ! C'est l'autoroute ferroviaire à Antony.

Et donc moi ce que je revendique, c'est ce qui s'était très bien passé à l'époque, Wissam en est le témoin, on a travaillé pendant des années et des années ensemble, c'est le comité de suivi avec RFF qui associait Beauvallon, l'AHQP, le quartier Pajeaud, etc., moi je crois qu'il faut remettre en place ce comité avec ces associations, avec toutes ces associations en adjoignant les nouvelles, celles du passage à niveau et du quartier Michalon, et ensemble nous allons travailler et sur la problématique ponctuelle du passage à niveau et sur l'ensemble de cette problématique qui nous pend au nez. Après la suppression du passage à niveau dont on ne connaît pas très bien les tenants et les aboutissants, ce qui nous pend au nez, c'est une autoroute ferroviaire d'ici 2020. Le Premier ministre a été très clair : c'est 2027. Ils veulent que ce soit achevé en 2027, et pourquoi 2027 ? Parce que tout simplement la procédure juridique, c'est 5 ans plus 5 ans. Donc 2016 les recours, la DUP, et ils ont dix ans. Et il faut que ce soit engagé avant dix ans. Et que ce soit réalisé avant dix ans. Voilà ce qui nous pend au nez.

Donc moi je revendique tout simplement, et puis je sais combien vous êtes démocratique Monsieur le Maire, et démocrate parfois, je revendique que vous acceptiez bien volontiers que l'ensemble des associations citoyennes participent à ce comité, contrairement à ce que vous avez écrit sur le site de la Ville. Merci.

M. NEHMÉ : Jean-Marc, l'article qui est sur le site de la Ville, c'est moi qui l'ai rédigé. Je pèse mes mots et je les revendique. Je te rappelle, je te rafraîchis juste la mémoire : au départ, en 2003, lorsque la SNCF nous a proposé son projet de suppression de Massy-Valenton en mettant un mur de soutènement de 8 mètres et le rapprochement des pavillons, doubler le trafic TGV, elle n'avait pris en considération la suppression du passage à niveau et ce sont les Antoniens, toi et moi, qui l'avons réclamé dans des manifestations de rue en demandant l'enfouissement. Nous avons réussi à convaincre les élus et tout ce monde-là à prendre en compte la suppression de ce passage à niveau et nous avons gagné par là quelques dizaines d'années parce qu'on a mis en place une enquête publique et une DUP. Sauf que une fois que l'enquête publique, que la concertation a été terminée, la SNCF a divisé le projet en deux : passage à niveau / Massy-Valenton. On n'y peut rien, c'est comme ça, ce n'est pas nous. Donc il y aura une commission du passage à niveau pour faire face au problème de passage à niveau, et le moment venu, lorsqu'ils reviendront à la charge avec le dossier Massy-Valenton, on remettra en place le comité de suivi Massy-Valenton. Ne mélangeons pas les choses.

Et pour vous dire à quel point nous sommes conscients du danger et de la menace qui pèse sur les Antoniens, sur les quartiers, vous avez parlé de Massy-Valenton Est PA 9, Massy-Valenton Ouest, ça ne s'arrête pas là, il y a toujours la menace d'avoir une gare au Pont de Rungis. On est conscients, on ne le crie pas sur tous les toits, on ne veut pas faire

peur aux gens, mais on est en train de lutter autant qu'on peut contre ceci. C'est ce que je voulais dire.

Mme HAGEL : En gros on accepte le diktat de la SNCF ! Et de l'Etat.

M. le Maire : Vous avez une solution Mme Hagel ?

Mme HAGEL : Je trouve que ce n'est pas normal...

M. le Maire : Oui, si vous avez une solution, on est prêts à l'examiner mais ...

Mme HAGEL : Moi, je pense qu'il ne faut pas accepter et ...

M. le Maire : Mais on n'accepte pas ! On n'accepte pas !

Mme HAGEL : Ah mais si ! De fait on accepte ! On cherche des solutions pour essayer que ce soit moins pire !

M. le Maire : Eh bien oui !

Mme HAGEL : Sauf qu'il y aura deux ans de fermeture ...

M. le Maire : Eh bien oui !

Mme HAGEL : La coupure, il y aura la coupure en deux d'un ...

M. le Maire : Et alors ? Qu'est-ce que vous voulez qu'on puisse faire ? Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? C'est comme ça !

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, c'est vous qui donnez l'autorisation de travaux ! Ils ne peuvent pas démarrer des travaux sur votre ville sans votre autorisation !

M. le Maire : Mais non, mais non ! Madame Hagel, il s'agit quand même d'un projet de sécurité publique. Si jamais la Ville s'oppose, traîne exprès, fait durer le projet volontairement, si jamais il y a un accident mortel qui se produit sur ce site, c'est moi qui porterai la responsabilité. Je n'y tiens pas. Et si vous, vous voulez porter cette responsabilité, pourquoi pas ?

Mme HAGEL : Non, non...

M. le Maire : On dira que Mme Hagel a refusé et a bloqué le projet.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire...

M. le Maire : Moi j'aurais toute la presse sur le dos, tous les médias sur le dos, c'est évident, ça se passe toujours comme ça ! Donc moi je refuse de jouer ce jeu-là. Sur Massy-Valenton, là effectivement où il n'y a pas de problème particulier de sécurité, je m'opposerai à fond par tous les moyens, par tous les moyens. Mais sur la sécurité, ce n'est pas possible, pas sur le passage à niveau

Mme HAGEL : Oh là là ! Monsieur le Maire, comment se fait-il que depuis des années la SNCF n'ait pas mis en place sur ce passage à niveau des méthodes un petit peu plus sécurées, de manière ... enfin c'est quand même incroyable qu'on ne soit pas capable aujourd'hui de sécuriser un passage à niveau en attendant que des travaux importants soient faits !

M. le Maire : Non mais le projet de l'Etat est de le supprimer, pas de le sécuriser, c'est de le supprimer. Et l'Etat a eu gain de cause, la justice a tranché.

Mme HAGEL : Depuis dix ans, ils auraient pu faire quelque chose.

M. le Maire : La justice a tranché en son sens.

Mme PRECETTI : Bonsoir à tous. Je voulais juste rajouter un petit mot par rapport à ce que vous dites, Mme Hagel : Depuis douze ans, les statistiques sont très claires, malheureusement les passages à niveau sont responsables en moyenne de 100 accidents par an, et 30 à 40 décès par an. Et là, les chiffres ne baissent plus. Ils ne baissent plus parce que tout ce qui a été mis en place est en limite d'efficacité. La politique de l'Etat, c'est donc de les supprimer. La seule façon d'être vraiment efficace, c'est de les supprimer. Celui d'Antony est particulièrement fréquenté et donc il est indispensable de le supprimer,

ce passage à niveau, par un moyen ou par un autre. Cela ne remet absolument pas en cause les autres sujets et M. le Maire sera très vigilant sur tous les autres sujets, il faut qu'on fasse très attention effectivement aux riverains, aux commerçants, etc., mais il n'empêche que ce passage à niveau reste un danger potentiel pour l'ensemble des Antoniens. Je pense qu'il est important de le rappeler parce qu'on parle beaucoup de Massy-Valenton mais la majorité des Antoniens ne savent même pas de quoi il s'agit.

M. FEUILLADE : Juste un mot Madame Précetti, excusez-moi mais pour aller dans ce sens, je ne veux pas remettre en cause effectivement les risques, mais dans les chiffres que vous donnez, il y a plusieurs centaines de personnes chaque année qui se jettent sur les voies de chemins de fer, c'est tout.

Mme HAGEL : Qu'on supprime les chemins de fer !

M. FEUILLADE : On va supprimer les chemins de fer !

Mme HAGEL : Non, c'était une blague.

M. le Maire : Bon, d'accord. On vous laisse la responsabilité de vos dires. Je voulais simplement confirmer, on m'a confirmé que le passage à niveau de Fontaine-Michalon était aux meilleures normes de sécurité, il n'empêche qu'il y a 8.500 voitures qui passent et une seule peut rester enfermée un jour au passage à niveau et par conséquent je ne veux pas prendre le risque plus longtemps.

Alors on va passer au vote, il faut que nous élisions une commission municipale et j'ai reçu la candidature de la liste de la majorité, qui est donc composée de onze membres, tous ne seront pas forcément élus, on va voir, c'est la démocratie : Wissam Nehmé, Perrine Précetti, Corine Pham Pingal, Etienne Charrieau, Philippe Martin, Véronique Bergerol, Michel Fouquet, François Goulette, Rosa Maciéra

Dumoulin, Cyril Adda, et moi-même puisque je présiderai la commission.
Quels sont les autres candidats ?

M. RUFAT : Oui donc au nom des deux groupes de la minorité, ce seront M. Feuillade et Mme Delpech.

M. le Maire : M. Feuillade et Mme Delpech. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

(M. Meunier lève la main)

M. Meunier est candidat. Donc nous allons procéder au vote.

(Distribution de bulletins de vote)

M. RUFAT : Quelles sont les consignes de vote ? Chacun vote pour la liste qu'il souhaite ? C'est des votes de liste ?

M. le Maire : C'est à la proportionnelle, par conséquent on ne met qu'un seul bulletin dans l'urne pour commencer, et comme ils sont accrochés, méfiez-vous. Et deuxièmement on ne raye pas les listes ; et pour les candidats de l'opposition, on écrit les noms des candidats.

M. le Maire : N'oubliez pas, il y a eu des erreurs la dernière fois, mettez un seul bulletin dans l'urne, pas deux. On n'écrit rien sur les bulletins, on ne raye personne même si on en a envie.

Cyril Adda, comme d'habitude, qui est toujours le plus jeune, est chargé de prendre l'urne et de faire le tour des électeurs. François Goulette fait l'appel.

(Il est procédé à un vote à bulletin secret)

M. le Maire : Nous allons procéder au dépouillement et pour ce faire, j'appelle l'élu le plus jeune de l'opposition, M. Meunier.

(Il est procédé au dépouillement : La liste de la majorité obtient 41 voix, la liste de l'union de l'opposition obtient 6 voix, M. Meunier obtient : 2 voix.)

M. le Maire : Sont élus : moi-même, M. Nehmé, Mme Précetti, Mme Pham, M. Charrieau, M. Martin, Mme Bergerol, M. Fouquet, M. Goulette, M. Feuillade, M. Meunier.

Nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour.

I - FINANCES

2 - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A VERSER AU TRESORIER PRINCIPAL DE LA COMMUNE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Bonsoir à tous. Effectivement dans la mesure où le trésorier actuel donne entière satisfaction, il est proposé de lui attribuer une indemnité de conseil dans les limites de la réglementation et c'est donc cette attribution d'indemnité que l'on vous demande de voter. Je vous remercie.

Mme HAGEL : Ce n'est absolument pas une remise en cause de ce fonctionnaire de l'Etat qui assume des missions pour notre collectivité, comme d'autres fonctionnaires de l'Etat d'ailleurs, comme les policiers ou les enseignants, comme le dit M. Médan, la ville a l'air très contente des apports de cet agent, ce que je voudrais dire quand même, c'est que bien évidemment dans des communes rurales où il y a très peu de personnels, et notamment de personnels compétents, c'est vrai que l'apport du trésorier principal est absolument indispensable. Dans nos communes, avec des personnels compétents et en nombre, la situation est quand même différente. En ce qui me concerne, je serai sans doute la seule une fois de plus mais il me semble que ce sont des pratiques d'un autre âge, et en conséquence je m'abstiendrai.

M. FEUILLADE : Juste pour préciser ma position : je considère que les fonctionnaires, quand on leur a accordé des primes et qu'elles sont

légales, ils y ont droit. Et donc moi je suis pour la défense des droits des fonctionnaires, en l'espèce, ce monsieur, pour moi, il y a droit, il fait son boulot, c'est ce que l'on vient de dire, et donc pour moi, un fonctionnaire qui fait son boulot, il a droit aux primes.

Mme HAGEL : Il a une rémunération extrêmement confortable, ce fonctionnaire !

M. FEUILLADE : Et bien d'autres aussi et qui ne font pas leur boulot.

M. le Maire : Qui d'autre veut s'exprimer sur le sujet ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

3 - RECOUVREMENT DE FRAIS ENGAGES PAR LA VILLE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE D'EXECUTION D'OFFICE

(Rapporteur : M. Christian OLLIVRY)

M. OLLIVRY : Il y a certaines situations où des gens se caractérisent, on les appelle souvent des « Diogène » en mettant leur appartement en désordre, accumulent plein de choses, et finalement cela devient impossible de vivre pour les gens autour d'eux et on est obligé de procéder à une expulsion d'office ou à une saisie d'office. En l'occurrence ça nous a coûté énormément d'argent mais ça va être récupéré sur la famille. Cela nous a coûté 27.000 €. On vous demande d'acter cette reprise.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

4 - APPROBATION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LE SECOURS CATHOLIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SUR UN TERRAIN COMMUNAL SITUE AUX 22-24 RUE MIRABEAU A ANTONY.

(Rapporteur : M. Christian OLLIVRY)

M. OLLIVRY : Depuis plusieurs années le bâtiment de la rue Mirabeau a été mis en péril, a été déclaré péril parce qu'il est cassé de partout, et il fallait trouver une solution. Cette solution a été trouvée avec une coopération avec le Secours Catholique pour refaire la Pause, donc la ville va aménager les fondations du terrain, apporter les fluides, et le Secours catholique va poser dessus une maison qu'on appelle « qui déménage », qui est en bois, qui sera leur propriété et qu'ils pourront reprendre quand ils voudront. Donc on va signer un bail un bail emphytéotique et je précise que ce bâtiment nouvellement posé, qui devrait être en marche à peu près en début 2020 si on arrive à tenir nos délais, ne nuira pas au passage à niveau dont on a parlé.

Mme CHARRIER : La Ville reconnaît comme étant d'intérêt général le travail fourni par les bénévoles du Secours Catholique qui apportent une aide sociale et humaine non négligeable à des personnes fragilisées et en grande précarité. Nous sommes tout à fait favorables aux termes de cette délibération, termes qui établissent un équilibre entre l'aide apportée par la commune, bail emphytéotique de 25 ans du terrain, réalisation des travaux de démolition et de viabilisation de ce terrain, et d'autre part responsabilité du Secours Catholique, à savoir obtention du permis de construire et du financement nécessaire à la réalisation du nouveau bâtiment.

Il s'agit ici d'une aide à une action sociale qui a fait ses preuves dans le local de la Pause et qui est bien connue par toutes les personnes

en très grandes difficultés, et qui doit être continuée dans de bonnes conditions. Nous sommes donc favorables à cette promesse de bail emphytéotique.

Une question à propos de ce fameux PN9 : je pense bien sûr que le local ne gênera en rien la construction du passage à niveau, mais par contre, la construction du passage à niveau peut gêner le fonctionnement de cette structure et je voudrais savoir s'il y a des actions qui lui permettront de poursuivre dans de bonnes conditions dans cette période de travaux.

M. le Maire : Il y aura moins de circulation devant la Pause, donc ce n'est pas dramatique.

M. FEUILLADE : Et puis ça ne va durer qu'un an parce que l'ouverture sera à peu près en juin 2020.

M. le Maire : Les SDF ne viennent pas en général en voiture. Donc pour eux, ce n'est pas trop gênant.

Mme CHARRIER : Non, ils viennent à pied mais il faut qu'ils puissent traverser la voie.

M. le Maire : Non mais le passage piéton est maintenu sauf quatre jours. Mais la Pause ne sera pas encore posée.

Mme HAGEL : Bien sûr je souscris à 100 % à ce que vient de dire Marité, je voulais juste signaler quelque chose : le Secours Catholique est sur notre ville un acteur très, très important de la vie sociale, des actions sociales, la Pause, demain la petite échoppe qui est un projet extrêmement intéressant sur le plan social, écologique, lien social, et donc je m'étonne de ne pas voir de représentant du Secours Catholique au Conseil d'administration du CCAS. Je vous remercie.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE CRECHE ZAC JEAN ZAY :

- **Validation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle et fixation des indemnités de participation des maitres d'œuvre participant au jury de concours**
- **Désignation des membres du conseil municipal composant le jury de concours**
- **Fixation des indemnités à verser aux candidats ayant réuni des prestations conformes au règlement du concours**

(Rapporteur : M. Etienne CHARRIEAU)

M. CHARRIEAU : Ce rapport est constitué de trois délibérations qui ont trait à la construction de ce groupe scolaire et de cette crèche. Alors il s'agit bien sûr d'un des équipements de la Zac Jean Zay dont nous avons voté les derniers plans le 29 juin 2017, et donc la crèche et le groupe scolaire seront situés sur l'îlot F de la Zac, en fait c'est le long de l'avenue Gallieni, un petit peu après, en remontant vers le Parc de Sceaux, un peu après les terrains de tennis, quasiment le bâtiment F.

Cet équipement est sur une emprise de plus de 3.000 mètres carrés, le groupe scolaire sera composé de 12 classes pour accueillir 180 élèves dans des classes classiques et dans des classes « rotule » : 60 élèves. C'est une crèche de 60 berceaux. Il y a bien sûr tous les équipements qui vont avec, avec des mutualisations, des espaces périscolaires pour les maternelles et l'élémentaire, il y a également des locaux communs mutualisés et des espaces extérieurs dédiés à chacune des entités.

Le futur équipement sera d'environ 4.600 mètres carrés pour une enveloppe budgétaire de 13.854.837 € HT, incluant les travaux pour

11,7 M€, une maîtrise d'ouvrage et autres prestations intellectuelles pour 1,7 M€, des études et frais annexes pour 188.000 € ; et les assurances pour 176.000 €. Donc la Ville va consulter sous la forme d'un concours d'architectes afin de sélectionner l'équipe de maîtrise d'ouvrage qui va à la fois concevoir et suivre la réalisation de cet équipement ; et il est nécessaire de désigner les membres qui composeront le jury du concours au sein des membres du conseil municipal.

Donc trois délibérations vous sont proposées :

D'abord approuver le programme architectural que vous avez pu voir, qui met la crèche au rez-de-chaussée ainsi que l'école maternelle, avec une petite partie au premier étage, qui met l'école primaire au premier étage, et puis un deuxième étage qui sera constitué de cours et d'une autre partie de l'école primaire ; avec un équipement qui pourra être ouvert au public et donc indépendant. Vous avez vu le programme dans votre rapport. Cela, c'est la première question qui vous est posée : approuver ce programme.

Ensuite voter l'enveloppe financière de 13.854.837 €.

Et ensuite on autorise M. le Maire à organiser le concours de maîtrise d'œuvre et à signer tous les actes afférents à l'organisation de ce concours, et à fixer une indemnité pour la participation au jury de maîtres d'œuvre exerçant la profession d'architectes ou de maîtres d'œuvre plus globalement, et ce montant est fixé à 414 € hors taxes pour la participation au jury, avec les frais de déplacements qui seront en sus.

La deuxième délibération, elle, consiste à désigner au scrutin secret les membres du jury parmi notre assemblée.

Et la troisième consiste à fixer le montant des indemnités qui seront versées aux candidats ayant remis des prestations conformes au règlement.

Mme CHARRIER : Construire une école est toujours une étape importante et réjouissante pour une commune. Il en est de même d'ailleurs pour la construction d'une crèche puisque c'est construire pour la jeunesse future. Dans le secteur Jean Zay, Monsieur le Maire, vous avez un espace important et votre ambition devrait être à la hauteur des potentialités de ce nouveau quartier. Or on voit apparaître une contrainte explicitement libellée d'ailleurs dans ce programme, je cite : « *Le projet est envisagé sur une parcelle réduite imposant de fait un enjeu de limitation de l'emprise au sol en mutualisant les espaces et les fonctions* ». On comprend bien une telle exigence lorsqu'il n'y a pas de foncier mais tel n'est pas le cas dans l'espace offert dans ce nouveau quartier, ce qui pose question compte tenu de la superficie accordée aux promoteurs immobiliers.

Ce projet, qui a par ailleurs ses ambitions, est un projet contraint dans lequel vous cumulez sur le même lieu l'école et la crèche. Certes, c'est pratique pour les parents qui ont plusieurs enfants, ça permet aussi de mutualiser les espaces de rangement et les locaux techniques, mais cela a des inconvénients sur lesquels nous aimerions attirer votre attention avant la rédaction définitive du cahier des charges si celui-ci n'est pas encore complètement ficelé.

Au niveau des espaces extérieurs, je ne dirai rien sur les espaces intérieurs, il faudrait regarder cela d'une manière beaucoup plus précise, et il faudrait vraiment une commission pour étudier véritablement ce dossier, là on l'a regardé en commission Urbanisme et Travaux mais il y avait plein d'autres questions et donc on n'a pas eu le temps de le regarder vraiment explicitement- au niveau des espaces extérieurs, au rez-de-chaussée la maternelle et la crèche se partagent l'espace de la cour. Donc il y a un espace ouvert, la cour, et le préau des maternelles

plus l'espace jeux pour la crèche. Bien sûr, cela réduit les espaces extérieurs pour la maternelle et cela va contraindre à poser des délimitations afin de protéger l'espace jeux des petits.

Pour les classes élémentaires, le préau et la cour se situent en R+2, donc on peut penser sans végétation, et avec quand même un espace... c'est un espace comment dire... un espace qui suit la construction du bâtiment, qui est assez limité, et en plus, bien sûr pour des raisons évidentes de sécurité, ces espaces devront être fermés par des murs, voir page 71 du rapport « *clôtures et garde-corps d'au moins 1,80 mètre de hauteur* » je coupe le texte je ne cite que certains morceaux « *dans le but d'éviter les vis-à-vis depuis l'extérieur, ces clôtures devront être pleines et non barreaudées* ». Donc en fait, vous allez avoir de grands murs pour délimiter ces espaces-là. On aurait pu espérer pour des espaces extérieurs des espaces plus ouverts, plus aérés pour les enfants.

Du point de vue topographique, le choix du site posera des problèmes au concepteur du projet, en raison, je cite encore : « *d'un dénivelé important d'environ 4 mètres* », d'autre part aussi de la présence d'un sol argileux, ce qui ne permet pas d'envisager de fondations isolées » je cite le texte, « *sous peine de tassements non maîtrisables à quoi s'ajoutent des risques d'inondation* ». Le risque se situant et je cite encore « *se situant dans une zone de sensibilité très forte vis-à-vis des inondations par remontées de la nappe* ». J'arrête là pour tout ce qui est difficultés et aspects négatifs de la chose, il y a aussi bien sûr des éléments positifs et nous espérons que vous vous y tiendrez, et qu'on les respectera vraiment, en particulier en ce qui concerne la démarche environnementale ambitieuse, avec des exigences énergétiques correspondant au label BEPOS. Nous y sommes bien sûr tout à fait

favorables. Je vous passe les détails sur les choix de la pompe à chaleur et d'autres choses, c'est assez technique, mais les exigences, ce serait bien qu'elles soient respectées.

Notons cependant que si les terrasses n'étaient pas occupées par des cours de récréation, vous auriez pu utiliser aussi davantage le photovoltaïque qui ne va servir ici qu'en annexe.

Les architectes feront de leur mieux et le jury de concours sera exigeant et sans doute compétent. Mais tout se construit à partir du cahier des charges, et ce sont les contraintes de ce dernier que nous réfutons.

En conséquence, nous nous abstiendrons. Nous sommes pour la création des écoles et des crèches, mais, dans les meilleures conditions possibles. Merci.

Mme DELPECH : Je vais aller dans le sens de Marité sur les points négatifs. Tout cet ensemble est bien étriqué, engoncé, à l'image des îlots résidentiels du futur quartier. Vous l'annoncez, comme l'a souligné Marité, dès la page 35 le projet est envisagé sur une parcelle réduite. Il est dans une zone sujette aux remontées de nappe et se caractérise par un dénivelé important et différent selon les endroits de la parcelle, pouvant générer des risques d'inondation. C'est pourquoi entre autres Eugène Beaudouin avait conçu des bâtiments sur piliers avec des traversées ouvertes sur un vaste espace paysagé.

D'autre part, réunir sous un même toit une crèche et une école avec une cour commune est encore le signe d'un espace rentabilisé au détriment de bébés bruyants qu'on ne peut pas raisonner et de petits de maternelle qui ont besoin de se dépenser. La rue Galliéni au niveau sonore élevé longe les locaux de la crèche. De même avoir une entrée unique pour les élémentaires et les maternelles n'est pas conseillé, comme d'avoir des classes de maternelle à l'étage. Les surfaces des

cours de récréation n'atteignent pas les normes minimales et semblent ne laisser aucune place pour les zones plantées, ou si elles en laissent, elles réduiront d'autant l'espace pour les élèves. Selon les normes de construction des bâtiments scolaires datant de juin 2013, un mini terrain de sport et une salle informatique doivent être prévus pour le troisième cycle, c'est-à-dire les cours moyens. Je n'en ai pas vu de prévus. Bien que ce soit optionnel, il n'est pas prévu non plus la possibilité d'un jardin pédagogique dans ce groupe scolaire ni de salle de sciences pour les troisièmes cycles. Le local à vélos n'est destiné qu'aux personnels et usagers de la crèche. Qu'en est-il des enfants qui viendraient en vélo ? La climatisation n'est prévue que pour la crèche et les dortoirs de maternelle, or les classes en R+2 sont directement sous les toits.

Bref, tout est a minima, laissant la part belle aux espaces pour les promoteurs. Donc je voterai contre.

Mme HAGEL : M. le Maire, les crèches de notre ville recueillent la satisfaction de tous ceux qui ont la chance d'y avoir une place. Les enfants y sont heureux et leur développement est accompagné dans de bonnes conditions. Vous avez enfin compris l'intérêt d'avoir de nombreuses places en crèches dans la ville... Ah ça fait quelques années qu'on en parlait ! Je suis désolée M. le Maire mais en 2001 ce n'était pas comme ça !

M. le Maire : Vingt ans sont passés depuis 2001, vingt ans !

Mme HAGEL : Par contre ce projet nous interroge et nous serons vigilants car vous avez déjà construit une crèche quasiment sur l'autoroute A 86 et je ne suis pas sûre que le corps médical considère que ce soit l'endroit idéal, oui Les Coquelicots c'est sur la A 86, pour les poumons de nos petits. On est quasiment sur l'autoroute.

Aujourd'hui, pour cette crèche, la localisation est parfaite puisqu'elle permettra tant aux habitants du futur quartier qu'à ceux d'autres quartiers d'atteindre cette nouvelle structure de la petite enfance. Pour cette structure, vous avez choisi une organisation en quatre unités de vie d'âges mélangés. Pourquoi pas ? Cela peut être intéressant. Par contre, vos plans sont peu clairs et on ne voit pas les quatre unités de vie, donc on peut vraiment s'interroger. Je répète qu'on ne les voit pas sur les plans... De plus et c'est un élément des plus dommageables, vous adoptez la liaison froide, alors que les autres crèches ont leur cuisine, où leurs repas adaptés sont réalisés sur place avec souvent des produits venant des commerçants de proximité. Cette solution vous permet de limiter les espaces de cuisine puisqu'ils sont de plus communs avec l'école. Une fois de plus la logique financière prévaut sur la qualité de l'alimentation, cette fois-ci pour les tout-petits, une logique qui vous permettra de vendre quelques mètres carrés supplémentaires aux promoteurs. C'est un choix regrettable. Nous nous abstiendrons sur ce projet bien que nous soyons d'accord pour la construction de crèches et d'écoles bien évidemment.

M. le Maire : Comme pour le passage à niveau.

M. FEUILLADE : Moi je ne vais pas m'abstenir, je vais voter contre. Je vais voter contre et j'explique pourquoi : Parce que ce projet, je rejoins Isabelle Delpech, est un projet concentré où l'on met une crèche, une école maternelle au rez-de-chaussée et en étage, une école primaire au 1^{er} et au 2^{ème}, et une cour de récréation sur les toits. Mais on est tombés sur la tête ! Je vous le dis comme je le pense ! Encore un peu vous allez mettre leur cour de récréation dans une montgolfière un de ces jours, ils ne toucheront plus la terre ! Franchement, et tout ça pour quoi ?

Elle a raison Isabelle, et Annie-Laure aussi, pourquoi ? Pour céder le maximum de terrain aux promoteurs immobiliers.

Mais c'est la réalité, c'est la réalité ! Et moi je crois qu'il faut remettre la cour des enfants au ras de la terre, leur mettre des arbres, leur mettre des jardins partagés ! Et là on est en train de les coller là-haut. 150 gamins sur le toit ! Tout à l'heure, c'est Annie-Laure je crois qui a parlé de crèche, d'école maternelle, quatre trucs, pourquoi pas un cinquième ? Pourquoi vous ne mettez pas un EHPAD au 5^{ème} étage ? Comme ça on aurait tout d'un coup, ils y resteraient de la naissance jusqu'en haut ! Mais on est tombés sur la tête ! Vous êtes tombés sur la tête, et voilà pourquoi je ne voterai pas ce machin-là.

Mme HAGEL : Ah oui, un EHPAD là, ce serait sympa !

M. le Maire : Ce n'est pas grave. M. Meunier lui, votera sûrement.

M. MEUNIER : Une explication de vote, M. le Maire : Puisqu'il s'agit de construire un groupe scolaire et une crèche, et même si ces équipements publics s'inscrivent dans le projet que vous portez sur la ZAC Jean Zay, je m'abstiendrai. Pour le reste, vous connaissez ma position et mon opposition au projet que vous portez sur cette ZAC.

M. le Maire : Personne d'autre ne demande la parole ? M. Rufat ?

M. RUFAT : Moi, c'est sur la constitution du jury. M. le Maire, vous proposez une liste de cinq membres, si je vois bien, et l'élection se fait en fonction de la majorité, à la proportionnelle ?

M. le Maire : Oui, comme d'habitude.

M. RUFAT : Comme d'habitude, ça veut dire que dans la configuration actuelle du conseil municipal, la liste de la majorité aura la totalité des sièges.

M. le Maire : Non, il y a toujours un siège pour l'opposition, oui, c'est sûr, vous aurez un siège. A vous de désigner votre candidat.

M. CHARRIEAU : On peut répondre à quelques questions ?

M. le Maire : Oui, avant de passer au vote, M. Charrieau souhaite vous répondre, c'est la moindre des choses.

M. CHARRIEAU : Merci Mme Charrier d'avoir noté que nous avons des ambitions environnementales sur ce projet, nous cherchons à atteindre le BEPOS, Bâtiment à Energie Positive, ce qui est une norme très exigeante qui contraint aussi, qui répond à certaines questions, qui contraint par exemple à ne pas mettre tout le bâtiment en climatisation puisque la climatisation consomme et qu'il faut produire l'électricité qui viendra en face. Donc oui, les pompes à chaleur ça fait partie des options, il y a probablement d'autres options, mais pour ça il faut des énergéticiens pour les définir.

Alors tout le monde ne l'a pas bien compris, ce ne sont pas des plans, ce n'est pas un projet mais c'est bien un programme, on verra ce que les architectes arriveront à faire à partir de ce programme mais on leur fait confiance pour faire bien.

Ensuite, vous parlez d'un bâtiment sur une parcelle contrainte. Le BEPOS impose aussi de faire, enfin toutes les normes environnementales imposent de faire des bâtiments compacts, vous ne pouvez pas dire le contraire, on est obligés de faire des bâtiments compacts si l'on veut être dans des normes environnementales, enfin si l'on veut se fixer des objectifs environnementaux très élevés. Mais une partie du toit pourra être en photovoltaïque...

De toute façon si l'on est en BEPOS, cela veut dire qu'on reproduira de l'énergie, le bâtiment produira lui-même son énergie. Il sera obligé. Donc que ce soit des panneaux photovoltaïques, de la géothermie ou autre...

Mme HAGEL : Oui mais le photovoltaïque doit être utilisé.

M. CHARRIEAU : Ensuite, concernant le terrain, oui on a des marnes mais ce n'est pas une nouveauté et si sur Antony on veut construire une école ou n'importe quel équipement ou n'importe quel bâtiment, on est toujours confrontés à ces problématiques de marnes ou de glaise, ou encore de carrière, mais là c'est plutôt des marnes à cet endroit-là. Donc on est confrontés à ces problématiques et ce sera partout. Donc qu'on construise ici ou de l'autre côté de la rue ou n'importe où, oui, on aura des problèmes de sol, on le sait très bien. C'est une contrainte aussi bien pour les particuliers que pour les équipements publics. Donc on s'y attend et on fait en sorte que l'on puisse avoir le moindre coût.

Et le fait de faire un bâtiment un peu plus dense, non seulement c'est bien pour le BEPOS, mais en plus c'est mieux parce que les fondations sont utilisées pour un plus grand nombre de niveaux. Donc ça réduit les coûts et on est quand même aujourd'hui dans des problématiques de dépenses publiques qui nous imposent de faire des économies.

L'autre point que je voulais aborder, c'était la problématique de laisser le plus de terrain aux promoteurs : non, je vous rappelle que dans cette ZAC on a prévu un grand nombre d'espaces verts, d'ailleurs l'école sera le long d'un mail piéton dont la largeur, je ne sais plus exactement si c'est 20 mètres ou 30 mètres, je ne sais plus précisément, en tout cas un long mail piéton qui descend jusqu'à une place ; donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de verdure, qu'il n'y a pas d'espaces verts. Après, d'avoir des murs de grande hauteur pour protéger les enfants, oui c'est un problème et c'est un problème dans toutes les écoles aujourd'hui, malheureusement on vit dans un monde qui nous impose de protéger les enfants de toute éventuelle agression extérieure. Cela pourrait faire des

chutes bien sûr mais on peut mettre des verres, on peut mettre des grillages, on peut mettre des choses plus aérées, d'ailleurs je ne sais pas ce que fera l'architecte, côté cour il est possible qu'il mette un peu plus de transparence ; mais vers l'extérieur c'est plus difficile aujourd'hui de mettre de la transparence avec ce qui nous est imposé...

Mme HAGEL : Il existe des jardins potagers.

M. CHARRIEAU : Oui, pourquoi pas un jardin potager.

Après, dans les cours d'école, on sait très bien que les espaces verts sont souvent à la demande de beaucoup de professionnels des écoles, ils nous demandent souvent de minéraliser parce que les espaces verts sont difficiles à entretenir quand on a des enfants qui viennent piétiner les pelouses, et ça, c'est demandé partout. Vous savez bien que ce sont des contraintes qu'une pelouse ne peut pas supporter. Et les parents sont contents quand les enfants ne reviennent pas avec plein de boue partout. Je crois que j'ai répondu à la plupart des questions.

Mme HAGEL : Par rapport à la liaison froide, c'est quand même un recul ! C'est une régression.

M. CHARRIEAU : Je ne suis pas un expert sur la liaison froide...

Mme HAGEL : Alors il se trouve que Mme Schlienger n'est pas là, c'est une régression !

M. CHARRIEAU : Une régression et une progression. Cela dépend de quel point de vue on se place. Oui, ça dépend de quel point de vue on se place parce qu'en matière d'hygiène la liaison froide est quand même quelque chose qui est plus contrôlé et plus sûr. Là c'est mon côté médical qui fait que je vous parle comme ça. Mais sur la qualité gustative, je crois qu'on s'améliore quand même, même en liaison froide.

Mme CHARRIER : Mme Schlienger n'est pas là, c'est dommage, parce qu'elle aurait pu nous apporter la réponse, à savoir est-ce que cette liaison froide est seulement pour cette crèche ou bien est-ce que c'est toutes les crèches qui vont être mises en liaison froide ?

M. CHARRIEAU : Oui, je peux vous répondre parce qu'elle nous en a parlé l'autre jour, c'est que pour cette crèche.

M. le Maire : Mme Fauret sur la liaison froide, allez-y.

Mme FAURET : Non pas sur la liaison froide, je voulais juste compléter sur un point de Mme Delpech par rapport à l'école qui n'aurait pas de salle informatique ou de salle de sciences, maintenant il n'y a plus de salle informatique dans les écoles, ce sont des classes mobiles et je pense que ce seront toutes des classes qui seront équipées avec tout l'équipement informatique, et même les classes de sciences, il n'y a pas de classe de sciences dans les écoles.

M. le Maire : Non, toutes les classes sont des classes de sciences.

Mme BERGEROL : Je voudrais intervenir pour exprimer ma satisfaction d'une part de voir émerger ce projet, en effet lors de la précédente mandature, je n'étais pas toute seule bien sûr, j'avais un petit peu imaginé ce projet parce que j'avais appelé ça « l'espace enfants », mais je suis un petit peu déçue que vous n'adhériez pas à ce concept, ce n'est pas grave, je me console parce que je suis sûre que les familles verront d'un très bon œil, comme vous l'avez quand même un petit peu évoqué, le fait d'avoir au même endroit la possibilité de déposer des enfants d'âges différents. Pour les fratries aussi, ce sera très bien. Je trouve que ce sera aussi sécurisant pour les enfants de se voir progresser au sein d'un même lieu. Vous l'avez dit mais vous voulez quand même vous abstenir ou voter contre, donc rien que pour ça, rien

que pour la satisfaction des familles, je suis satisfaite. Et je vous assure que ce sera un endroit plébiscité.

Et juste une dernière remarque : ne laissez pas entendre aux Antoniens qu'on va construire, qu'on va bétonner un quartier où les gens seront empilés les uns sur les autres ; comme l'ont dit M. Charrieau et M. le Maire, il y aura des espaces verts tout à proximité sans parler du Parc de Sceaux qui est un petit peu plus loin, là ce n'est pas terminé, la totalité du quartier, ça ne vous a pas échappé, n'est pas terminée, mais donc il y aura des espaces verts, et les enfants ne seront pas empilés les uns sur les autres. Voilà c'est ce que je voulais dire.

M. CHARRIEAU : Je voudrais juste rajouter que d'abord le projet ICADE ne fait pas partie de la ZAC et n'est donc pas sur les mêmes normes que la ZAC, c'est le premier point.

Et le deuxième, sur les espaces de cour, oui ok c'est la même cour au rez-de-chaussée pour les maternelles et pour la crèche mais les horaires de récréation ne sont pas les mêmes dans les crèches et dans les maternelles.

M. le Maire : On va passer au vote.

Mme HAGEL : Moi vraiment je ne comprends pas. C'est complètement ingérable ! Des enfants de crèche sont quasiment dehors tout le temps quand il fait beau.

M. le Maire : C'est votre avis à vous, mais on verra. Jusqu'à présent, Mme Hagel, dans beaucoup de nos projets vous avez eu au départ des sentiments et des propos catastrophistes et finalement, maintenant vous êtes très contente. Que n'avez-vous pas dit de Vasarely ? Et de la fosse de plongée ? Maintenant on va passer au vote.

D'abord sur le programme :

(Vote à main levée sur le programme : délibération adoptée

par 41 voix Pour, 2 voix Contre, et 6 Abstentions.)

Deuxième délibération : J'ai reçu la candidature pour la majorité de M. Charrieau, M. Martin, Mme Schlienger, et de Mme Quinzin comme titulaires, et comme suppléants de Mme Fauret, Mme Rolland, d'Anny Léon et de Mme Claudine Lesieur. Et j'ai oublié comme titulaire Mme Cotenceau et comme suppléante Mme Lemmet. Mais comme elles sont en cinquième position, leurs chances de gagner, sauf surprise, sont limitées.

Et donc je vais demander à Cyril Adda de revenir une nouvelle fois pour procéder au vote.

(Il est procédé à un vote à bulletin secret : M. Goulette fait appel des votants...)

M. le Maire : J'appelle François Meunier une nouvelle fois pour le dépouillement.

Résultats du vote :

Un bulletin blanc et un bulletin nul. 47 suffrages exprimés, ont obtenu :

- La liste de la majorité : 41 voix

- La liste de l'union de l'opposition : 6 voix

M. le Maire : Sont élus comme titulaires : Etienne Charrieau, Philippe Martin, Stéphanie Schlienger, Françoise Quinzin, et Marie-Thérèse Charrier.

Comme suppléants : Mme Fauret, Mme Rolland, Mme Léon, Mme Lesieur et M. Rufat.

Nous votons maintenant la troisième délibération sur le problème de l'école. Nous proposons une prime de 40.000 € comprenant 1.500 € pour la maquette pour les candidats qui auront été sélectionnés au premier tour et qui ne gagneront pas au second tour mais qui auront

participé au second tour dans la mesure où ils auront présenté un projet sérieux. Comme d'habitude.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour, 3 Abstentions, et 1 Ne Prenant pas Part au Vote.)

6 - ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UN CENTRE MUNICIPAL DANS LE QUARTIER LAVOISIER A PASSER AVEC LE GROUPEMENT DIETMAR FEICHTINGER ARCHITECTES / QUADRIPLUS GROUPE SA -

(Rapporteur : Mme Françoise QUINZIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, une fois de plus, on peut voir des retards extrêmement importants dans la réalisation de cet établissement public, cette école en l'occurrence. Mme Quinzin vient d'en rappeler les dates, le projet a commencé en 2014, en 2015 vous avez dit en conseil municipal que cette école devait ouvrir en septembre 2017, or elle ne le sera qu'en 2019. Alors je constate ce retard, mais j'ai une petite question qui n'est pas une question annexe mais qui porte sur une autre école, c'est-à-dire l'école Anatole France. Initialement la reconstruction de l'école Anatole France était prévue et devait commencer lorsque les travaux de cette école Lavoisier seraient terminés. On n'en entend plus parler. Et maintenant il y a la construction de l'école Jean Zay, donc je m'inquiète, M. le Maire, qu'est-ce qu'il en est de la reconstruction de l'école Anatole France qui est une école extrêmement vieillissante et dont le quartier prioritaire aurait bien besoin ?

M. le Maire : Alors il ne nous a pas échappé Mme Charrier qu'on est en train de construire une école, même si elle a pris du retard, elle a

pris du retard pourquoi ? Il faut quand même qu'on le sache : c'est parce que l'entreprise principale qui est la SNB et qui travaille très bien a pris des sous-traitants qui eux, ne travaillent pas bien, et même ils travaillent tellement mal qu'ils sont en liquidation judiciaire : c'est le cas d'abord de Jet Alu chargé du mur rideau et des huisseries, donc c'est important quand même, ce n'est pas rien ; et un deuxième sous-traitant qui s'appelle Béliard, chargé des façades, également défaillant. Deux défaillances d'un coup. Et ça prend du retard. Mais la livraison normalement, si tout se passe bien maintenant, est prévue pour avril en principe, fin avril 2019. Mais de toute façon, on ne fera pas de déménagement avant la rentrée, de toute façon il n'était pas question d'en faire un et donc j'espère qu'on pourra surtout maintenant faire la rentrée 2019.

Il fallait, pour pouvoir commencer les travaux d'Anatole France, libérer d'abord les locaux de l'ancienne école de Ségonzac. Donc on a retardé le projet, bien sûr, l'école Anatole France maternelle est encore debout, on a même fait des travaux assez sérieux pour la faire tenir encore quelque temps, et d'ailleurs les parents d'élèves d'Anatole France sont très contents des travaux qui ont été faits sur la vieille école, et donc on peut tenir encore un peu.

Nous allons quand même en 2020, 2021, 2022, mener de front plusieurs projets : l'école Jean Zay, et pratiquement en même temps l'école Anatole France, avec un an ou deux de décalage. Est-ce que vous connaissez beaucoup de communes qui construisent trois écoles en trois ans ? C'est une question que l'on peut se poser ; surtout dans les circonstances financières des communes actuellement !

Mme CHARRIER : M. le Maire, si j'ai bien compris, donc la reconstruction d'Anatole France est retardée mais maintenue ?

M. le Maire : Elle est retardée, oui bien sûr, elle est retardée mais elle va se faire prochainement. On va lancer très prochainement, on a déjà travaillé sur le programme, on va reprendre le programme, et donc ça ira assez vite, pour pouvoir lancer le concours d'architectes qui va peut-être avoir un an de retard sur le concours Jean Zay. Mais il va se faire.

Mme CHARRIER : D'accord.

M. le Maire : Avec un décalage effectivement dû à tous ces problèmes qu'on a avec les entreprises.

M. FEUILLADE : Juste suite à ce que vous venez de dire : je ne vois pas le rapport entre Dunoyer de Ségonzac, donc Lavoisier qui va riper, et Anatole France.

M. le Maire : Mme Charrier peut vous expliquer.

M. FEUILLADE : Non mais elle n'est pas Maire encore, c'est vous le Maire !

M. le Maire : Donc je vais vous expliquer.

M. FEUILLADE : Est-ce que ça veut dire que pour les élèves éventuellement dans le cadre d'une restructuration ou d'une reconstruction d'Anatole France, vous envisageriez par hasard d'envoyer les gamins de ce quartier sur Dunoyer de Ségonzac ?

M. le Maire : Oui, oui. Oui, toujours. Mais attendez, comment voulez-vous faire autrement ? Il y a combien d'élèves à Anatole France ? Alors on peut faire aussi Anatole France par étapes, on peut faire l'école maternelle, oui ça c'est possible, mais rien qu'à l'école maternelle, il y a quand même pas mal d'élèves ! A Anatole France maternelle, c'est 5 à 6 classes, 150 élèves. Ce n'est pas simple.

M. FEUILLADE : Je ne dis pas que c'est simple mais c'est une information importante, parce que pour les enfants qui sont à Anatole

France et qui sont dans le quartier du Noyer doré, comment on s'organisera ?

M. le Maire : Il y aura des cars

M. FEUILLADE : Il y aura des cars effectivement, oui, il y aura des cars, mais franchement c'est quelque chose d'extrêmement compliqué.

M. le Maire : Oui, c'est compliqué.

M. FEUILLADE : Je l'entends bien, pourquoi ? Parce que les gamins ne vont pas tous à la même heure au centre de loisirs, à l'école, ils ne sortent pas tous en même temps, etc. Donc c'est extrêmement compliqué à mettre en œuvre...

M. le Maire : Le centre de loisirs, on verra, mais l'école, ça ira.

M. FEUILLADE : L'école, vous dites que vous avez travaillé dessus, je pense qu'il serait urgent que les gens soient informés, comment tout cela va se passer, et qu'il y a un vrai groupe de travail.

M. le Maire : Ce ne seront même plus les mêmes parents ! Monsieur Feuillade, quand l'école va être déplacée, ce ne seront plus les mêmes parents.

M. FEUILLADE : C'est vrai, vous avez raison, mais la philosophie générale, etc.

M. le Maire : Ils ne sont même pas encore à la maternité !

M. FEUILLADE : C'est comme pour les crèches alors.

Mme HAGEL : M. le Maire, si j'ai bien entendu ce que vous disiez, c'est quand même très important, vous avez dit : l'école sera déplacée, peut-être pas le centre de loisirs. Est-ce que j'ai bien entendu ?

M. le Maire : Non mais il n'y a pas de centre de loisirs à Anatole France !

Mme HAGEL : Eh bien oui, ils sont au Noyer doré, mais pas le

soir ! Attendez, ça c'est le mercredi et les vacances scolaires !

M. le Maire : Là on parle de l'école, on n'en est pas là.

Mme HAGEL : Le problème c'est le soir. La garderie. La garderie, ce sera où ?

M. le Maire : Vous demanderez ça au Maire du prochain mandat. Ce n'est pas pour 2018.

M. FEUILLADE : Ah c'est un scoop !

Mme HAGEL : Vous ne serez plus là ? Ce ne sera pas vous ?

M. le Maire : Qu'est-ce que vous en savez ? Les élections, on ne sait jamais qui gagne les élections

Mme HAGEL : Vous pourriez rêver ?

M. le Maire : On verra ça au prochain mandat. D'accord ? Avec M. Feuillade peut-être après tout ?

M. FEUILLADE : Non !

M. le Maire : Non ? Mais ce ne sera pas pour ce mandat-ci, bien entendu. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme QUINZIN : Cette année il y a 156 élèves à la maternelle à Anatole France.

M. le Maire : Cela fait 6 classes. Ou alors on fera des classes de 31 ou 32, mais je ne crois pas, non. 6 classes. En primaire, si on ne les transporte pas tous en même temps, on fera ça en deux fois, un temps pour les maternelles, un temps pour les primaires. Sinon, il faudra qu'on loue tous les cars disponibles d'Ile-de-france pour faire les déplacements. On ne passera plus dans le quartier ! On passe au vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE DE 12 M² SISE 101 RUE MIRABEAU, CADASTREE BF N°278, ET D'UNE PARCELLE DE 13 M² SISE 103 RUE MIRABEAU, CADASTREE BF N°277, APPARTENANT A LA SARL COMEBA – ALIGNEMENT

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE TROIS PARCELLES DE 43 M², 45 M² ET 2M² SISES RUE DU MARCHE ET AVENUE GABRIEL PERI, APPARTENANT A LA SOCIETE FRANCO SUISSE – ALIGNEMENT

(Rapporteur : M. Philippe MARTI)

(Lecture du rapport de présentation.)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

9 – AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE SCCV ANTONY MOUNIE PARC BOURDEAU POUR DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE COMPORTANT LA DEMOLITION ET LA RECONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE SUR UN TERRAIN APPARTENANT A LA VILLE

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : Cette délibération pose un souci concernant l'espace public qui va être utilisé puisqu'on va accepter le passage, j'imagine, de véhicules de terrassement et de travaux sur l'espace du Parc Bourdeau et on n'a aucune notion, on en a discuté en commission, vous n'avez pas

répondu sur comment ça va se passer, quelles vont être les contraintes du chantier, quels vont être les espaces qui seront exclus du public, et comment vont être protégés et les gens et les végétaux ? On n'a aucune information sur ces points-là.

On n'a pas plus de projet de convention parce que j'imagine que ce n'est pas un accord oral qui a été donné à l'entreprise, donc vous avez signé une convention d'usage, avec probablement une rémunération qui est liée à cet usage ; ce serait bien d'avoir cette information pour voter.

Et enfin sur ce point-là, le local technique qui aujourd'hui est contre le mur et contre le chantier, qui semble gêner le passage, pas beaucoup mais apparemment il va gêner, va probablement être reconstruit, vous avez probablement une idée et du lieu et du futur local, donc ce sont des éléments du projet qu'il aurait été bienvenu de voir en même temps.

Et puis on peut constater que les logements, les 60 logements qui vont être construits rue Mounié vont continuer la densification de la rue Mounié. Cela fait peut-être partie du projet, mais ils n'ont aucun projet de mixité sociale, ces logements ? Il y en a 60, c'est un chiffre suffisamment important pour demander aux promoteurs qu'il y ait un certain nombre de logements comme des villes, y compris des villes de votre couleur politique, ont fait en leur temps. Sur cette délibération-là, nous nous abstiendrons.

M. MARTIN : Quelques réponses déjà avaient été faites lors de la commission mais je vais les rappeler, à savoir qu'une convention est effectivement signée entre autres pour nous assurer de la préservation des arbres du Parc Mounié. Et aucun arbre remarquable ne sera touché.

En ce qui concerne l'occupation du parc, ça demande à être affiné mais ça sera autour de 350 mètres carrés environ, et ce sera facturé au

prix du mètre carré de voirie, soit 4,80 € le mètre carré, ce qui représente environ 90.000 € par an pour l'entreprise.

Pour la circulation, ce qui est prévu à ce jour, c'est une entrée à proximité de l'entrée actuelle, du porche actuel, mais à côté, et il est prévu que les camions passent par les allées de façon à préserver l'ensemble environnant, dont la stèle par exemple qui ne sera absolument pas touchée, qui sera protégée, et même le promoteur prévoira l'accès pour les manifestations commémoratives.

M. RUFAT : Vous savez les horaires de chantier ?

M. MARTIN : Ce seront les horaires obligatoires appliqués par la ville.

M. le Maire : 8h30.

M. MARTIN : 8h30 jusqu'à 18h00.

M. le Maire : C'est le règlement habituel des chantiers sur la ville.

M. MARTIN : En tout cas le matin à 8h30 jusqu'à 18h. Une précision aussi concernant les arbres : le promoteur s'engage à payer tout arbre qui aurait des problèmes dans les trois ans après la fin du chantier, après la livraison du chantier.

M. le Maire : C'est un risque pour le promoteur : le prix d'un arbre remarquable peut monter jusqu'à 1 million d'euros. Ce qui veut dire que le promoteur, s'il risque de payer 1 M€, il va quand même faire quelques efforts pour ne pas toucher l'arbre ! En tout cas si j'étais à sa place, je serais très prudent à ce sujet.

M. MARTIN : Trois ans après la livraison, c'est quand même un engagement important.

M. RUFAT : Je suis satisfait d'avoir posé les questions et d'avoir les réponses maintenant.

M. le Maire : Et pourquoi ? Vous n'avez pas eu les réponses en

commission ?

M. MARTIN : Si, on a donné les réponses, vous avez peut-être mal écouté.

M. le Maire : On peut passer au vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Abstentions.)

10 - DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION PAR LA VILLE A LA SCI DOCLAFONTAINE DE LOCAUX COMMERCIAUX D'UNE SUPERFICIE DE 125,5 M² SIS 17 AVENUE DE LA RESIDENCE A ANTONY – MODIFICATIF

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : Nous voterons pour cette délibération mais quand même, dans notre ville, payer 251.000 € pour 125 mètres carrés, c'est notable !

M. le Maire : 2.000 € le mètre carré.

Mme HAGEL : Oui, ce n'est pas cher !

M. le Maire : Non, ce n'est pas cher.

Mme HAGEL : C'est vraiment pas cher !

M. le Maire : Est-ce que vous croyez que les locaux méritent plus ?

Mme HAGEL : C'est vraiment pas cher !

M. le Maire : On va les vendre alors ! C'est dommage. C'est une mauvaise affaire alors ? Non, c'est la valeur...

M. MARTIN : C'est la valeur des surfaces commerciales.

M. le Maire : Oui, et dans un état assez peu intéressant ... brut de béton. C'est un local commercial, mais en fait qui va être transformé en

cabinet médical. Ce n'est pas la même chose.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

11 - CESSION PAR LA VILLE D'UN LOCAL COMMERCIAL ET D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT SITUÉS 6 RUE D'OLOMOUC A ANTONY A MONSIEUR YANNICK RAYNAUD

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

12 - OFFRE D'ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA STATION-SERVICE SITUÉE 210 RUE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY APPARTENANT A LA SOCIÉTÉ OIL FRANCE, DANS LE CADRE DE SA PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

M. HUBERT : Il vous est proposé d'approuver l'offre d'acquisition formulée par la Ville pour l'ancienne station-service Oil France au sein de l'emprise du centre commercial Pajeaud.

En suite du feuillet de cette station-service pour laquelle vous vous souvenez qu'on avait lancé une procédure de constat d'abandon manifeste de l'emprise de la station-service, on a poursuivi cette procédure de sorte que nous avons obtenu une décision d'expropriation par le Préfet du propriétaire de cette station-service, mais entre-temps, la société Oil France est entrée en redressement judiciaire.

A l'appui de cette décision préfectorale, nous sommes rentrés en contact avec le mandataire judiciaire pour engager des discussions et

des négociations avec lui pour l'acquisition de cette station-service, et donc ce que vous avez là c'est le fruit de ces négociations, qui sont quand même extrêmement avantageuses si l'on considère justement le coût du mètre carré dans le secteur, le fruit de cette négociation c'est que le mandataire accepterait une offre à 60.000 € pour la récupération de la station-service, en précisant que ça ne tombe pas dans les poches d'Oil France. Ce sont des fonds qui viendront apurer la dette de la société, et en particulier les charges dues par Oil France au Trésor Public pour la station-service.

Il vous est donc demandé d'approuver cette offre, laquelle doit maintenant, enfin si elle est approuvée par le conseil municipal, doit faire l'objet d'une présentation au juge commissaire dans le cadre du redressement de la société Oil France ; elle doit être présentée prochainement par le mandataire et par la Ville au juge commissaire.

Mme HAGEL : On avance. On avance, c'est une excellente chose. J'en profite au nom des habitants du quartier pour remercier publiquement les services pour la qualité et l'intensité de leur travail de ces dernières années. Il y a sept ans déjà, cette station fermait. Et depuis le quartier subit un lourd préjudice moral et financier dû à l'état calamiteux, insalubre et dangereux des parties visibles de cette station-service. Sans oublier l'état du sous-sol avec une étanchéité très incertaine des cuves d'hydrocarbures.

Grâce à cette délibération la ville devient maître de ce terrain dont les Domaines évaluaient la valeur vénale à 340.000 €. Vous achetez au 6ème de ce prix, à 60.000 €, et la dépollution coûtera sans doute plus de 400.000 €. C'est une excellente chose que vous ayez choisi la transaction amiable qui nous fait gagner des années de procédure, mais

au final, Oil France s'en sort plutôt bien. Nous voterons bien sûr cette délibération.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

III - TRAVAUX – CONTRATS

13 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC GRDF RELATIVE AUX TRAVAUX DE SUPPRESSION / DEPLACEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ SITUE 1 RUE AUGUSTA

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation.)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

14 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC ENEDIS RELATIVE AU RACCORDEMENT D'UNE INSTALLATION D'ELECTRICITE BASSE TENSION SITUEE 25 RUE JEAN MOULIN

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DELPECH : Est-ce que cet emplacement est définitif ?

M. le Maire : Non, c'est un emplacement pour les deux ans des travaux de la place. Dans le projet de place que nous allons réaliser dans les deux ans, il y aura le branchement pour la patinoire. Pour autre chose aussi, mais il y aura un branchement.

Mme DELPECH : Oui parce que c'est énorme, l'argent que l'on met là-dedans, rien que pour deux ans 22.000 € !

M. le Maire : Oui mais c'est comme ça chaque année, déjà aujourd'hui il n'y avait pas de branchement sur la place, donc chaque année, il fallait qu'on fasse un branchement. Maintenant, sur la nouvelle place dans deux ans, on n'en fera plus. Cela permettra d'économiser chaque année 25.000 €. Ce n'est pas négligeable.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Unanimité, je vous remercie. Et maintenant Mme Lemmet a la parole et elle l'aura longtemps puisqu'elle va remplacer Philippe Serin sur ses quatre dossiers qui concernent le Personnel.

IV – PERSONNEL

15 - TRANSFERT D'UN AGENT DE LA COMMUNE D'ANTONY VERS L'ETABLISSEMENT PUBLIC VALLEE SUD GRAND PARIS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT URBAIN »

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : M. le Maire, l'aménagement urbain est une compétence territoriale, mais rassurez-vous, nous avons des agents à la Ville d'Antony qui s'occupent d'aménagement urbain. Cet agent, un agent de catégorie B, volontaire, part à Vallée Sud Grand Paris, donc nous faisons l'économie d'un agent, et pour une compétence ...

M. le Maire : Non.

Mme HAGEL : Attendez, laissez-moi terminer M. le Maire : pour une compétence qui est une compétence du Territoire. Alors, quand régulièrement je dis qu'il n'y a aucun agent dédié compétent sur les

problèmes de développement durable dans la ville, vous me répondez que le développement durable est de la compétence du Territoire, je vous le dis M. le Maire : puisqu'il y a un agent de l'aménagement urbain qui part au Territoire, profitez-en pour recruter un agent compétent en matière de développement durable pour soutenir le maire-adjoint ! Je vous remercie M. le Maire et j'aimerais bien une réponse parce que quand même une ville de 62.000 habitants qui n'a aucun personnel dédié, vous allez me dire que c'est transversal et que dans tous les services on s'occupe de ça, ce n'est pas vrai. Dans toutes les communes ils ont des services dédiés pour pousser les services transversaux.

M. le Maire : Très bien. Je prends note. On passe au vote ?

Mme HAGEL : Ça fait au moins dix fois que j'en parle !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Je fais un aparté par rapport à cette délibération, même si je connais la réponse : on va me dire que ce n'est pas ici, que c'est le Territoire, ceci dit, le Territoire c'est aussi nous. On a un problème : c'est les piscines. Et on en a conversé, j'en ai conversé l'autre jour au Territoire avec le Président M. Berger, on n'arrive pas à recruter. Cet été, notre piscine, la nouvelle, certains jours, elle n'a pas pu ouvrir, certains bassins n'ont pas pu être ouverts ! Aujourd'hui j'y suis passé encore pour vérifier, pour voir, à Lionel Terray, le problème n'est plus du tout l'incendie, c'est qu'il n'y a pas le personnel ! Réponse, on nous dit : peut-être à la Toussaint ! Je voudrais ce soir alerter : nous avons un

service public, vous avez mis des moyens sur cette piscine, il faut le reconnaître, il y a eu beaucoup de moyens, et aujourd'hui qu'est-ce qu'on nous dit ? Il n'y a pas de personnel, on ne peut pas ouvrir ! Pour les cours, les gamins dans les écoles et tout ça, comment on fait ? Alors, réponse, on nous dit encore : oui mais il manque 3.500 maîtres-nageurs en France ! Peut-être qu'il faut passer la rue pour aller de l'autre côté... C'est une plaisanterie bien sûr ! D'abord c'est un métier difficile, ça ne s'improvise pas, etc., mais là, effectivement, on a un vrai problème et je voulais attirer l'attention. Les syndicats m'ont alerté avant-hier, les syndicats avec lesquels j'ai distribué des tracts, vous le savez bien, il faut qu'on discute peut-être auprès du Président Berger, cogner un peu plus fort.

M. le Maire : Il faut faire des manifestations !

M. FEUILLADE : Il faut qu'il se bouge !

M. le Maire : On va manifester !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 - MISE EN PLACE D'ACTIVITES BENEVOLES A DESTINATION DES SERVICES MUNICIPAUX

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Pour assurer certaines missions, la Ville fait parfois appel à des bénévoles, c'est notamment le cas pour les jeunes bénéficiant du dispositif « Aide au permis de conduire » qui en contrepartie se voient confier des missions citoyennes, mais cela concerne aussi d'autres activités. Il est demandé au conseil municipal d'adopter une convention type déterminant les conditions de ces

interventions et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions qui seront établies avec les bénévoles concernés.

M. RUFAT : C'est assez baroque comme construction cette délibération parce qu'on met en place des activités de bénévoles contre une contrepartie. J'ai bien compris mais j'avoue que conceptuellement, demander une contrepartie à des bénévoles, c'est assez particulier, alors peut-être que les services juridiques n'ont pas trouvé d'autre solution mais je trouve ça assez étrange comme concept, en plus on ne leur demande pas ... il y a 35 heures, donc c'est une contrepartie sur le projet dont on a parlé au début du conseil sur le permis de conduire, et on comprend très bien qu'on demande 35 heures de travail d'intérêt général, parce que ça correspond un peu à ça, qu'on demande aux jeunes contre les 1.000 € qu'on leur facilite pour le permis de conduire, mais sous forme de bénévolat, ça me chagrine parce que ce n'est pas comme ça que je concevais le bénévolat.

Dans la deuxième partie il semble que ce soit des bénévoles sans contrepartie, donc des bénévoles habituels, que l'on souhaite leur donner un cadre pour travailler de manière sécurisée, on comprend très bien, mais la première partie est assez étrange et j'aimerais voir s'il n'y a pas une possibilité d'améliorer, parce que si la ville d'Antony promeut une nouvelle conception du bénévolat contre une contrepartie, on va traverser la rue souvent !

M. le Maire : En tout cas ce ne sont pas des salariés, c'est sûr, donc appelez-les comme vous voulez mais l'essentiel est qu'il y ait un cadre juridique pour le travail qu'ils vont fournir, 35 heures, ce n'est pas beaucoup.

Par contre, vous savez que le CCAS fait appel à beaucoup de bénévoles, et dans de grandes proportions, il déplace beaucoup de

bénévoles et il est bon aussi d'avoir un cadre pour ces bénévoles. Ils sont bénévoles mais s'il leur arrive un accident, comment ça se passe ? Il y a des collaborateurs gratuits du service public qui doivent être protégés aussi dans leur action. D'accord ?

M. RUFAT : Oui mais ce sont deux choses différentes, M. le Maire, il y a des bénévoles sans contrepartie, on peut les appeler comme ça, ceux-là effectivement doivent bénéficier d'un cadre de sécurisation...

M. le Maire : Oui et ce n'est pas nouveau...

M. RUFAT : Mais c'est différent des autres jeunes, les mettre en même temps, c'est assez particulier.

M. le Maire : Oui d'accord mais ce qui est essentiel, c'est qu'ils aient tous un cadre et ce cadre n'est pas forcément différent, quelle que soit la raison de leur bénévolat.

M. FEUILLADE : En même temps M. le Maire, je rejoins Pierre, ce truc est bancal. Ce truc est bancal parce qu'on nous dit qu'ils sont bénévoles mais ils ont une contrepartie. Alors j'ai recherché -mais ça remonte à assez loin- un arrêt, je crois que c'était au Conseil d'Etat, une action qui avait été engagée à l'époque par un syndicat, je crois que c'était la CFDT, et elle avait gagné. Pourquoi ? Parce qu'on embauche de fait, ces gens-là ont une contrepartie, c'est un salaire, un salaire sous une autre forme que de l'argent et sur lequel il n'y a pas de cotisations. Ils ne cotisent pas, et c'est là-dessus qu'ils s'étaient fait débouter. Ils ne cotisent pas à l'Urssaf, à la retraite, etc., c'est une forme de travail déguisé qui pose problème. Il faut travailler dessus, moi je ne suis pas complètement opposé mais je dis que votre truc est bancal.

M. le Maire : On le prend quand même.

Mme DELPECH : Je voulais intervenir bien sûr dans le même sens que mes collègues...

M. le Maire : Bien sûr, c'est normal.

Mme DELPECH : Non, on ne s'est pas concerté.

M. le Maire : Que vous alliez dans le même sens, si, c'est normal.

Mme DELPECH : C'est vrai que le mot « bénévole » pour la première partie de la délibération n'est pas bien choisi, c'est une participation gratuite ou...

M. le Maire : Il est mal choisi mais le cadre, ils l'auront quand même.

Mme DELPECH : C'est bien qu'ils aient une assurance là-dessus, pas de souci...

M. le Maire : Appelez-les comme vous voulez, l'essentiel c'est qu'ils aient un cadre. Ce sont des gens qui vont travailler pendant 35 heures sans qu'ils aient un salaire.

Mme DELPECH : Oui, donc il faut qu'ils soient assurés, je suis d'accord.

Quant à la deuxième partie, alors là je ne suis pas tout à fait d'accord parce que la formalisation par convention d'une activité régulière sur une année scolaire, est-ce que ça ne pourrait pas ouvrir la porte à autre chose, au travail gratuit en fait ?

M. le Maire : L'esclavage ? Non, soyez sérieux !

Mme DELPECH : Oui, exactement. Parce que dedans, on est dans une période de crise de l'emploi, et donc les motivations pour ce type de bénévolat peuvent être autres que celles du plaisir ou de l'engagement citoyen. Donc la ville se doit d'être vigilante sur les candidatures des bénévoles. C'est pour cela que je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. le Maire : En tout cas moi, je peux vous dire que je ne refuse pas le bénévolat. On me dit depuis des dizaines d'années que le bénévolat se meurt, qu'il y a de moins en moins de bénévoles, et voilà

que vous avez peur qu'on soit envahis par des hordes de bénévoles qui vont se jeter sur la ville en disant : embauchez-moi pour rien ! Pour le moment ce n'est pas le cas, je peux vous le dire.

Mme DELPECH : Non, vous m'avez mal comprise.

M. le Maire : Non, j'ai bien compris.

Mme DELPECH : Non parce qu'un stagiaire qui voudrait avoir une qualification...

M. le Maire : Ils sont payés, les stagiaires,

Mme DELPECH : Oui mais il se met comme bénévole, il met ça sur son CV...

M. le Maire : Pourquoi ?

Mme DELPECH : Eh bien vous le prenez comme bénévole, lui, ça lui fait un plus pour son CV mais il n'est pas rémunéré. Il y a des cas comme ça, bien sûr, qui peuvent se produire. Le bénévolat peut être détourné.

M. le Maire : D'accord, j'ai bien compris, mais on ne joue pas à ce jeu-là.

Mme HAGEL : Il y a quand même un problème de fond, M. le Maire.

M. le Maire : Non !

Mme HAGEL : Si, il y a un problème de fond par rapport au bénévolat. Les activités aujourd'hui prises en charge par les bénévoles, j'en veux pour preuve par exemple les gens qui donnent des cours aux Antoniens, des cours gratuits, qui sont donc gratuits pour les Antoniens, ce sont des bénévoles, il y a quelques années encore, c'était des choses impensables pour ce genre d'activité, les collectivités embauchaient des gens, à la vacation certes mais elles embauchaient des gens. Aujourd'hui on est dans une situation différente, comme chacun essaie de faire des

économies, on se sert des bénévoles, souvent d'ailleurs des retraités, on voudrait les faire travailler davantage mais on se rend compte qu'ils assument quand même des tâches très importantes pour la collectivité ; on « recrute » entre guillemets des bénévoles qu'on ne paie pas, qu'on assure simplement.

Et donc ce que disent mes amis est tout à fait véridique. Il y a un problème de fond aujourd'hui alors qu'on a des millions de chômeurs, les bénévoles sont utilisés à la place de gens qui pourraient au moins être des vacataires. Au moins des vacataires.

M. le Maire : Ecoutez Mme Hagel, je suis totalement en désaccord avec vous. Il y a 30 ans, 40 ans...

Mme HAGEL : Hier encore à la maison des Antoniques...

M. le Maire : Il y a 40 ans, la ville ne donnait pratiquement aucune subvention pour le sport. Pourquoi ? Parce que les clubs sportifs étaient totalement tenus par des bénévoles y compris les entraîneurs. Il y a 40 à 50 ans, dans les années 60. C'était le cas dans les années 60, Georges Suant ne donnait pratiquement rien aux clubs sportifs parce qu'ils vivaient avec du bénévolat. Aujourd'hui, on donne 1,1 M€ ! Alors il y a plus de clubs qu'autrefois aussi, il y a plus de sportifs, mais enfin c'est un travail qui autrefois était fait par des bénévoles. Et maintenant il est fait par des professionnels, il y a encore des bénévoles mais pas beaucoup, l'essentiel du personnel est professionnel, et ça se paie 1,1 M€.

Moi, au contraire, je suis d'accord avec ceux qui disent que le bénévolat se meurt, et franchement je ne crains pas une invasion de bénévoles. On ne craint pas d'être envahis par des bénévoles parce qu'il y en a de moins en moins. On peut passer au vote maintenant.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour et 6 Abstentions.)

18 - FIXATION DES MODALITES D'ORGANISATION DU VOTE ELECTRONIQUE PAR INTERNET DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Les prochaines élections des représentants du personnel au comité technique commun à la mairie et au CCAS se tiendront en décembre 2018. Le choix de la mise en œuvre d'un vote électronique par internet a été décidé, c'est un choix novateur. La loi prévoit que le conseil municipal fixe les modalités relatives au vote électronique et c'est l'objet de cette délibération. Je pense que vous avez pris connaissance des différents points.

Mme HAGEL : M. le Maire, je m'inquiète, M. Serin est absent à nouveau de notre conseil, j'espère qu'il n'est pas souffrant ?

M. le Maire : Non, il a des raisons d'être absent.

Mme HAGEL : D'accord. Parce que je lui ai envoyé un mail et je n'ai pas eu de réponse.

Ce que je voudrais dire sur cette délibération, c'est qu'il faut savoir évoluer avec son temps et effectivement, ce type de système va se développer, c'est inévitable, et ça peut dans certains cas être une bonne chose. Par contre, quand on travaille un petit peu sur la littérature qui a été produite au sujet de ce type de vote électronique, il s'avère quand même assez évident que la confidentialité du vote n'est pas acquise. En conséquence, je m'abstiendrai.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

V – EDUCATION

19 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENGAGEES PAR L'EDUCATION NATIONALE EN FAVEUR DE L'INITIATION AUX LANGUES ETRANGERES DANS LES CLASSES DE COURS ELEMENTAIRES DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

(Rapporteur : Mme Françoise QUINZIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Tout d'abord un premier point sur le fait que c'est maintenant rentré dans les moeurs que les collectivités territoriales prennent en charge des dépenses qui imputent à l'Etat, puisque, bien sûr je ne reviendrai pas là-dessus, il est évident que le salaire des enseignants relève de l'Education nationale et pas des collectivités territoriales. Ceci dit, nous sommes tout à fait favorables au soutien de la langue allemande, et nous approuvons le choix de la Mairie. L'Etat ne peut faire face puisque les enseignants susceptibles d'enseigner l'allemand ne sont pas en nombre suffisant, il faut donc que la municipalité rémunère sur ses deniers des enseignants ou assimilés compétents pour l'apprentissage de la langue.

D'autre part, nous regrettons que le nombre d'inscrits dans la cohorte soit faible : seulement 29 élèves, on a vu depuis ces dernières années une diminution du nombre d'élèves s'intéressant à l'allemand et il faudrait faire des choses pour que ça se redresse. Dans ce sens-là, nous regrettons la suppression de l'obligation, pour ceux qui voulaient faire des classes bi-langue, de faire allemand en CM2, parce que c'était une obligation qui allait dans le sens de la stimulation. Elle a été supprimée et donc bien sûr il y a des baisses consécutives, ce qui ne va pas dans le sens de ce que nous souhaitons. Nous suggérons qu'en cette année 2019, enfin la prochaine, où l'information et la réflexion sur l'Europe vont

s'intensifier, nous disposions des moyens offerts lors de la campagne, parce qu'il y aura une campagne, donc il y aura des choses sur l'Europe, pour inciter justement les élèves à s'engager dans l'apprentissage de la langue allemande et de la culture allemande.

Je répète ce que j'avais dit l'année dernière : on pourrait se servir aussi du jumelage avec Reinickendorf qui fonctionne vraiment très, très bien pour aller dans les classes et stimuler les élèves à l'apprentissage de l'allemand, et aussi bien sûr leurs parents.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

20 - SECTORISATION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE D'ANTONY – MODIFICATIF

(Rapporteur : Mme Françoise QUINZIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI – SPORT

21 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ANTONIENNES- ADDITIF

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DELPECH : Au dernier conseil municipal, M. Le Lamer, vous avez dit qu'un accord avait été trouvé effectivement avec de nouveaux dirigeants, et que la subvention de 31.000 € servirait à payer les

moniteurs du nouveau club de foot à la rentrée. Cette somme a été votée. Pierre Rufat vous a demandé expressément si la convention serait signée avec l'ancien ou le nouveau Président du club. Vous avez répondu que vous ne donneriez pas la subvention à l'ancienne équipe. Où est-elle passée puisque vous proposez d'en verser une au nouveau club pour démarrer leurs activités ? Pourquoi n'est-elle que de 20.000 €, une subvention insuffisante pour fonctionner jusqu'à la fin de l'année ? Pourquoi ne pas avoir établi une nouvelle convention puisque vous tenez tant à sauver le club ?

Alors comment sont payés les éducateurs depuis la rentrée ? Qui a acheté les ballons, les maillots, les survêtements ? Est-ce ainsi que vous vous « investissez » et que « vous êtes préoccupé par le sauvetage du club » et que « vous n'êtes pas indifférent à l'engagement de la nouvelle équipe », pour reprendre vos mots du dernier conseil ? Aussi pourquoi les sponsors de l'année dernière se sont-ils retirés sauf un ? Alors quelle confiance peut-on vous accorder vu la façon dont vous avez géré le dossier du foot l'année dernière ? Vous n'avez pas tiré les conclusions qui s'imposaient. Avez-vous demandé des comptes sur le devenir des subventions versées puisque les animateurs n'ont pas été payés de mars à juin ? Vous n'avez rien contrôlé de la dette qui est passée de 50.000 à 190.000 € en juin. Avez-vous porté plainte ? Vous n'avez pas mis le holà quand il le fallait, c'est-à-dire il y a trois ans, quand la concertation a échoué du fait des anciens dirigeants du club. Vous avez failli à votre mission de soutien aux valeurs du sport et de bonne utilisation de l'argent public.

M. le Maire, vous êtes aussi responsable. Alors quelle décision comptez-vous prendre pour que ce club puisse fonctionner dans la sérénité ?

M. RUFAT : Alors il y a le passé, qui est très lourd, Mme Delpech vient de le rappeler, passé qui a peut-être été interrompu par un coup de téléphone « magique », oui, un coup de téléphone en pleine séance, c'est le coup de théâtre auquel on a eu droit qui annonçait un nouvel acquéreur ou un nouveau responsable de club, mais sur le passé, on ne peut pas faire table rase ici, l'activité de sport va continuer, et l'objectif que vous avez, et que l'on soutient, c'est que l'activité de sport qui est très importante pour cette ville puisse continuer ; alors si les séniors perdent un niveau, ils auront moins de primes, ce n'est pas très grave momentanément.

Ces erreurs de gestion, on aimerait bien qu'elles ne recommencent pas, c'est-à-dire que ces erreurs de gestion n'ont pas été uniquement le fait des responsables de l'ancien club ; on vous a alertés plusieurs fois ici et depuis longtemps sur la mauvaise gouvernance, vous avez vous-mêmes M. le Maire, M. Le Lamer, essayé de trouver des portes de sortie qui vous ont été refusées : on vous a claqué la porte au nez. Vous avez quand même continué de les soutenir puisqu'au dernier conseil, vous êtes venu, juste avant le coup de téléphone, nous faire voter 31.000 €. Je dis bien 31.000, je crois que j'avai été réprimandé par le Maire qui avait corrigé.

Donc ici, vous dites qu'on va revoir les choses, vous nous proposez une subvention de 20.000 €, alors moi j'ai ma petite idée du 20.000 €, vous me direz si c'est vrai, je pense que c'est un artifice : 20.000 €, c'est en-dessous du seuil de 23.000 et le seuil de 23.000 fait obligation de passer un contrat. Le 12 avril, on avait signé un contrat parce que la somme qui va être allouée au club de football est plutôt de l'ordre de 100.000 €... on verra... là, c'est un acompte si je comprends bien ce qui nous est livré, mais un acompte un peu à l'aveugle parce que

vous savez très bien qu'au prochain conseil on aura une somme supérieure parce qu'on va dépasser les 23.000 et donc on aura un contrat. Un contrat qui va nous expliquer ce qui revient aux jeunes, ce qui revient aux moins jeunes, ce qui revient aux séniors. Donc ce truc-là était déjà en préparation, en tous les cas vous ne pouvez pas ignorer aujourd'hui, M. le Maire, en vous engageant de cette sorte, quel est le projet du club.

Alors il n'y a pas eu de commission, on va en avoir une le mois prochain, en novembre, pour voir les choses. Je pense quand même que vous auriez pu nous donner plus d'éléments, vous, pas forcément avec les gens du club, mais vous, vous auriez pu nous donner plus d'éléments, parce que là, vous nous faites voter 20.000 €, manifestement c'est une avance sur la suite et le futur contrat est déjà établi entre eux et vous. Et c'est assez dommageable que ce conseil reste dans l'ignorance, un peu comme il est resté dans l'ignorance des déboires du précédent. Alors j'espère que ce n'est pas un mauvais début et que vous saurez rétablir la confiance indispensable pour que ce club réussisse dans son travail, en tout cas il faudrait comme l'a dit Mme Delpech que vous tiriez les conséquences de la mésaventure précédente.

Mme HAGEL : Je souscris totalement à ce que viennent de dire Isabelle et Pierre. Je voudrais rajouter quand même quelques petites interrogations : En effet nous avons versé des subventions à Antony Sport Football en début de l'année 2018. Or nous savons que depuis le printemps, les salariés ne sont pas payés par Antony Sport Football mais par un organisme d'assurance dont je ne connais pas les détails, donc ce qui me pose problème, c'est ce qui s'est passé au premier semestre 2018 en matière d'utilisation des subventions de la Ville, je m'interroge, et je vous interroge M. le Maire.

M. Le Lamer nous a dit marquer, comme au foot, marquer la gestion de ce club, voir à chaque fois qui était payé, il fallait que ce soit les éducateurs qui s'occupaient bien des enfants, et tout ... or on se rend bien compte qu'il y a quand même une marge, c'est-à-dire qu'il y a eu une période où nous avons versé des subventions et au même moment les salariés n'étaient pas payés par le club mais par ce système d'assurance !

D'autre part, il semblerait que les derniers mois de ce club ont quand même vu dans le fonctionnement administratif et financier de ce club des choses dont on ne peut pas parler ici, mais dont peut-être, je ne suis pas dans le détail de l'affaire, dont peut-être la justice, je dis bien la justice, je ne parle pas d'autre chose que de choses pénales, la justice aura à se saisir. Je trouve qu'il est vraiment plus qu'étonnant que nous revenions ici, en septembre, avec une délibération d'un banal comme si rien ne s'était passé, comme s'il n'y avait pas eu non seulement des erreurs de gestion mais des erreurs de supervision graves dans un club qui concerne l'ensemble de notre Ville, et qui en plus utilise quand même une part importante des subventions aux associations sportives !

Donc moi je suis assez scandalisée ! Quand d'autre part on voit que les sponsors de l'ancienne équipe, comme par hasard, se sont tous carapatés, qu'est-ce que ça veut dire du fonctionnement de l'ancienne équipe ? Et qu'est-ce que ça veut dire du soutien que vous voulez réellement donner à la nouvelle équipe ? Je m'interroge et je vous interroge.

M. le Maire : Mme Hagel, on va vous rassurer, M. Le Lamer va vous répondre mais enfin, arrêtez de faire peur ! Arrêtez de faire peur parce que votre indignation n'a aucune raison d'être ! Non, attendez, vous avez soutenu l'un des partis de ce conflit interne qui était dans ce

club : il y avait l'équipe sortante et puis il y avait les opposants. Vous avez soutenu les opposants, voilà, c'est tout ! Et vous avez contribué...

Mme DELPECH : C'est grâce aux opposants que l'affaire a été trouvée quand même !

M. le Maire : Mme Delpech, je ne vous parle pas. Vous avez contribué à détruire quand même le club, vous avez réussi à détruire le club, maintenant ...

Mme HAGEL : C'est nous qui avons détruit le club ?

M. le Maire : Vous avez réussi en soutenant les opposants à détruire le club, un club qui était divisé. Ça vaut aussi pour les partis politiques, mais un club qui est divisé comme cela ne peut pas réussir, c'est impossible, et le club s'est effondré. M. Le Lamer a usé de toute son énergie pour maintenir l'activité football à Antony, il a réussi à promouvoir une autre équipe qui n'a pas repris le club mais qui a repris l'activité football. Il y a maintenant 500 inscrits je crois, peut-être un peu plus, il y en avait 600 précédemment, peut-être que dans quelques semaines le club aura repris pratiquement tout ce qui existe comme jeunes footballeurs dans la ville.

Sur les séniors effectivement, il n'y aura pas beaucoup de séniors, mais ce n'est pas très grave en définitive, je suis d'accord avec Monsieur Rufat, l'essentiel est que les jeunes puissent faire du foot, c'est d'ailleurs les jeunes que nous soutenons. Les subventions que nous avons versées au club ancien, c'était pour les jeunes, ce n'était pas pour l'équipe première. Et si les sponsors ont disparu, c'est parce que les sponsors finançaient l'équipe première. Ils se moquaient des jeunes, les sponsors. Alors je ne sais pas comment le club nouveau retrouvera des sponsors, on verra, c'est son problème, mais les sponsors étaient liés à

l'ancienne équipe et on verra si la nouvelle équipe trouvera aussi des sponsors et si ce seront les mêmes, ce n'est pas sûr.

Mme HAGEL : Ils n'ont pas de sponsors, c'est bien le problème !

M. le Maire : Non, ce n'est pas grave, les sponsors avaient donné 30.000 € maximum sur un budget de 300.000, ils ne donnaient pas grand-chose, il n'y avait pas beaucoup de sponsors dans Antony Sport, comme d'ailleurs il n'y a pas beaucoup de sponsors dans l'ensemble des clubs Antoniens. Il ne faut pas rêver, les sponsors ont dit « ça ne paie pas, ça n'a jamais payé ». Il y a 40 ans, quand j'étais moi-même dirigeant sportif, il n'y avait pas de sponsors ! Tout le monde rêvait là-dessus mais il n'y avait rien ! Et aujourd'hui ce n'est pas beaucoup mieux.

Je passe la parole à M. Le Lamer pour qu'il rentre dans les détails de la reconstruction du club de football à Antony.

M. LE LAMER : Merci M. le Maire. Il y a eu beaucoup de questions, je vais essayer d'y répondre. Certaines des phrases qui ont été prononcées étaient exactes, d'autres un petit peu moins.

Mme Hagel, avec les subventions que nous avons versées au mois d'avril et mai, on va dire que pratiquement la totalité des moniteurs ont été payés jusqu'à fin mai pour ne pas dire juin, certains. Donc à ma connaissance le directeur sportif a été payé, beaucoup de moniteurs ont été payés. Je ne dirai pas qu'il n'y en a pas un ou deux qui n'ont pas été payés, c'est possible parce qu'il y avait déjà des dettes et les 60.000 € qui ont été donnés n'ont pas suffi à payer tous les salaires qui étaient en retard.

Pour ce qui est des 20.000 : le club Antony Sport Football effectivement n'existe plus, il y a, il faut le savoir, une procédure avec bien sûr un mandataire social qui cherche à voir naturellement s'il y a quelque chose à récupérer, pour l'instant le nouveau Président du

nouveau club a fait une offre de reprise pour acheter des ballons, des chasubles, enfin des bricoles, c'est quelques centaines d'euros, ce n'est pas grand-chose.

Mme Delpech m'a posé la question : avec quoi ils ont démarré ? Avec leur argent. Absolument, avec leur argent. Je parle des dirigeants.

Mme DELPECH : Ils comptaient sur vos 31.000 €.

M. LE LAMER : Pas du tout Madame, pas du tout !

Mme DELPECH : Vous l'avez dit en conseil municipal !

M. LE LAMER : Mais non, Madame. Vous confondez.

Mme DELPECH : Cela devait être donné pour démarrer.

M. le Maire : Mme Delpech, ne dites pas n'importe quoi ! La subvention a été votée pour Antony Sport, pas pour les futurs dirigeants d'Antony Sport, pour Antony sport. Là, c'est le nouveau club, il ne peut pas profiter de la subvention d'Antony Sport ! Vous êtes d'accord ? Ce n'est pas la même subvention ! Une subvention qu'on vote pour un club n'est pas valable pour un autre club. Il faut revoter. C'est pourquoi on vote aujourd'hui. En plus, cette subvention était destinée à payer la fin de l'exercice 2017/2018, là c'est un nouvel exercice. Et troisièmement le club est en train actuellement de percevoir les cotisations de l'ensemble de ses nouveaux membres et avec ça, il peut vivre un moment.

Mme DELPECH : Sauf que les cotisations, elles sont données aussi en décalé.

M. le Maire : Oui mais avec une partie des cotisations, ils arrivent déjà à démarrer.

M. LE LAMER : Si vous voulez, les 20.000 € que je vous demande de voter aujourd'hui, c'est un coup de pouce pour les aider à démarrer, pour essayer de se rembourser, enfin, je ne sais même pas

s'ils vont se rembourser mais c'est pour les aider à démarrer la finance de leur nouveau club.

Ils ont aussi, sachez-le, dans nos négociations que nous avons conduites avec la ligue de football de l'Ile-de-France, ils ont dû payer des dettes de l'ancien club pour les licences 2018/2019. D'accord ? Il y avait environ 5.700 ou 5.800 € pour régulariser la situation d'Antony section Football.

M. le Maire : C'est rien.

Mme HAGEL : C'est rien ? Pour 500 enfants, parce que le club démarre, on donne 20.000 € pour un premier trimestre...

M. le Maire : Non, Mme Hagel, vous ne comprenez pas. Je comprends, vous ne l'avez pas vécu, vous n'avez pas eu la responsabilité d'un club, donc vous ne savez pas comment ça se passe, mais là aujourd'hui, comme l'a dit M. Le Lamer, il faut bien écouter ce qu'il dit, la subvention c'est un coup de pouce. Ils vivent aujourd'hui avec les cotisations qui rentrent et qui vont rentrer progressivement et qui constituent à peu près la moitié de leur budget. La subvention arrivera après et en fonction du plan qu'ils vont nous présenter, et par exemple s'ils n'ont pas de séniors, ils auront moins besoin de subvention puisque les séniors représentaient environ 60.000 € de leur budget, ils ne les auront plus puisque les séniors joueront au dernier degré. On peut penser qu'ils auront moins besoin de subventions globalement que l'ancien club, au moins cette année, on verra l'an prochain.

M. LE LAMER : Vous avez tous compris quand même que malgré tout, maintenant pour le nouveau club, la principale mission c'est d'accueillir et de former les enfants parce que les séniors finalement... un très bon footballeur de 25 ans qui joue en premier niveau, il ne reste pas dans ce club-là, il va dans un autre club. Donc la mission numéro 1 des

nouveaux dirigeants, c'est justement d'entraîner, et d'entraîner mieux et d'entraîner plus les jeunes.

Mme HAGEL : Juste une petite chose : vous savez ce qu'il manque à Antony ? Un club de football féminin pour jeunes.

M. le Maire : C'est possible, oui.

Mme HAGEL : Nous avons eu plein de demandes !

M. le Maire : Lancez un club, Mme Hagel, lancez-en un ! Vous aurez plein de subventions, vous verrez !

Mme HAGEL : Je fais autre chose, je crois que là, vraiment ce n'est pas envisageable.

M. RUFAT : J'ai compris que vous nous accusiez d'avoir fait chuter le club...

M. le Maire : Pas vous, pas vous.

M. RUFAT : Pas moi, je ne sais pas, mais moi j'ai compris ça.

Mme HAGEL : Mme Delpech et moi ? C'est ça ?

M. RUFAT : J'ai quand même compris ça. Dans le débat qui nous avait animés en juin, M. Le Lamer, le procès-verbal en témoignera, M. Le Lamer reconnaissait une défaillance, la faillite, je crois que c'était le terme qu'il avait utilisé, la faillite organisationnelle, managériale, de l'équipe dirigeante. Je veux bien qu'on ait beaucoup de pouvoirs dans l'opposition tout d'un coup pour le foot, mais on n'est pas au point de faire la faillite managériale, organisationnelle et financière d'un club de foot que vous subventionnez autour de 100.000 € au moins par an. Donc ces propos-là étaient fortement déplacés.

M. le Maire : M. Rufat, ce n'est pas vous, c'était ceux que vous souteniez qui ont finalement eu gain de cause.

Mme DELPECH : Vous devriez les remercier M. le Maire, d'avoir soulevé cette histoire !

M. le Maire : Quand un club est divisé comme il était divisé, avec sans cesse des accusations de part et d'autre, eh bien ça finit comme ça. Et comme je vous le disais, dans les partis politiques aussi.

Mme HAGEL : Dans tous les partis politiques, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Aussi. Oui. Dans tous les partis politiques.

Mme HAGEL : Le vôtre aussi...

M. le Maire : Quand on est divisés à ce point-là, on est obligés de mettre fin à l'activité.

M. RUFAT : Mais non ! C'est l'obstination de l'équipe dirigeante sortante qui a failli, elle aurait dû suivre les conseils de M. Le Lamer...

M. le Maire : Oui elle n'a pas suivi, c'est dommage. M. Le Lamer a donné de bons conseils qui n'ont pas été suivis.

M. RUFAT : Eh bien oui ! Ce n'est pas nous qui leur avons donné de mauvais conseils.

M. le Maire : Mais vous les avez soutenus, il y a eu une opposition que vous avez soutenue.

M. RUFAT : Ce n'est pas nous qui avons convaincu l'ancien Président du club de refuser l'accord que vous lui proposiez.

M. le Maire : Une opposition qui a eu gain de cause.

M. RUFAT : Ce n'est pas nous M. le Maire, vous savez très bien qui a refusé l'accord.

Mme HAGEL : C'est scandaleux de dire ça ! Scandaleux !

M. LE LAMER : J'ai une dernière intervention à faire si vous le permettez, afin que mes collègues de l'opposition comprennent un peu mieux...

Mme HAGEL : De la minorité

M. LE LAMER : Excusez-moi Madame, prennent un petit peu mieux conscience de la nature et de la qualité des gens qui dirigent le

nouveau club : j'ai proposé une rencontre le 6 novembre. Donc ceux qui veulent venir le 6 novembre à 19h en mairie seront les bienvenus. Pierre, ce ne sera pas une commission des sports, je précise ce point-là, c'est juste une réunion informelle pour vous les présenter.

Mme HAGEL : On y sera Monsieur. Merci.

Mme DELPECH : La conclusion, c'est qu'on efface tout ? On ne s'occupe pas de ce qui s'est passé ?

M. le Maire : Non mais on vous laisse ester en justice contre l'ancien club si vous voulez, continuez !

Mme HAGEL : Mais non !

M. le Maire : Continuez votre action ! Nous en tout cas, ce qui nous occupe c'est l'avenir du football, ce qui nous occupe nous, Mme Hagel, c'est l'avenir du football et le fait que les jeunes Antoniens qui veulent jouer au foot puissent jouer. Voilà, c'est tout. L'avenir des anciens dirigeants, c'est votre problème, pas le nôtre. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VII- AFFAIRES DIVERSES

22 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN METROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (PMHH) DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

(Rapporteur : M. Jacques LEGRAND)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Cette délibération est d'importance puisqu'elle vise à définir pour les prochaines années, notamment la période 2018/2020 dans un premier temps, le développement de la construction du logement dans la Métropole. C'est la réponse à la demande

multiforme des Métropolitains. Il s'agit en effet de valider le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement. Soyons clairs : le document proposé n'est pas révolutionnaire mais reconnaissons qu'il ouvre des perspectives, une démarche, des objectifs qui méritent une attention positive. D'ailleurs, il faut le souligner ici, ce projet a été adopté à l'unanimité des conseillers métropolitains en juin dernier. Oui notre Maire, certes par délégation à M. Siffrédi, vous lui avez donné délégation, a voté pour le Projet Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement, c'est une réalité, il a été voté à l'unanimité moins 22 abstentions. Vous ne vous êtes pas abstenu ? Vous avez voté Pour. Voilà, il faut assumer.

Et voilà qu'aujourd'hui le Maire nous propose, comme avant-hier au Territoire Vallée Sud Grand Paris, de voter Contre ! Décidément, la politique politicienne, quand ça vous tient, ça vous tient ! Je l'ai dit, Ce plan n'est certainement pas la panacée car on est plus dans les déclarations d'intention, dans les calendriers de mise en oeuvre, la territorialisation des actions sont peu détaillées et renvoient bien souvent à des études et des évaluations ultérieures. On peut aussi s'interroger sur qui de la Métropole, du Territoire ou des communes, aura à mettre en oeuvre les actions prévues.

Concernant les objectifs retenus pour Antony, je m'attacherai uniquement pour ma part aux données relatives à la production de logements. Annie-Laure après moi développera les questions relatives à l'hébergement si vous voulez bien. Les chiffres avancés dans le document sont pour le moins étonnants. Ce sont, nous a confirmé la Métropole, les chiffres transmis par les maires des communes. Etonnants en effet puisque pour les trois années 2018, 19, et 20, il est prévu pour Antony de construire 401 logements dont 180 logements sociaux, soit 221 logements privés par an pendant trois ans. Chiffres étonnants,

certaines comme moi diraient plutôt des chiffres farfelus lorsque l'on sait qu'à ce jour il y a plus de 1.200 logements privés en construction ou avec des permis de construire délivrés. Donc deux fois plus que les objectifs ... et le Maire est sûr de les atteindre, il les a déjà pulvérisés avant même le début du commencement.

Quant au logement social, il faut être clair : il ne s'agit en aucun cas de logements sociaux familiaux mais exclusivement, je dis bien « exclusivement » de studios étudiants. A ce jour il n'y a aucun projet connu, à moins qu'il ne soit caché, ce qui m'étonnerait, de construction de logements sociaux familiaux, les seuls en cours de construction sont destinés à remplacer les appartements en cours de destruction dans le quartier du Noyer Doré. Rappelons ici qu'Antony ne répond toujours pas à la loi SRU qui impose à terme 25 % de logements sociaux. Rien n'est donc prévu, hormis l'artifice des studios étudiants pour y parvenir. Les familles sont exclues du dispositif d'accessibilité au logement social alors que selon les critères en vigueur, 60 % de la population d'Ile-de-France peut légitimement y prétendre.

Je l'ai dit précédemment, le plan ne donne des chiffres en matière de construction de logements que pour les années 2018 à 2020. Vous ne pouvez donc pas, M. le Maire, comme vous le dites ici, dans le document, je cite « *réserver votre avis sur l'objectif de production des 401 logements par an sur six ans.* » Ce n'est pas le projet car ce n'est pas ce qui est prévu dans ce Plan. En effet, au-delà de 2020, selon la délibération de la Métropole votée en juin dernier, celle que vous avez votée, il est prévu je cite « *d'établir chaque année un bilan qui intégrera une visibilité en termes de production pour les deux années suivantes* ». Donc M. le Maire, espérons que vous aurez d'ici là une vision un peu plus élaborée sur le projet Antonympole d'autant que les premiers travaux de

démolition des bâtiments existants et de dévoiement des réseaux pour la réalisation de la gare sont prévus dès la fin de cette année 2018. Donc il ne faudrait pas trop tarder à avoir un vrai projet, M. le Maire. Et là l'Etat n'y est pour rien !

Le dernier point sur lequel nous sommes invités à prendre partie concerne l'extension des périmètres d'exonération du supplément de loyer de solidarité. Je pense qu'il nous faut avoir une approche pragmatique car le système actuel conduit dans certains quartiers, par exemple Champagne, Morins que je connais bien, et certainement d'autres résidences de notre ville, à constituer des zones, des poches de pauvreté ; et comme le dit non sans un certain à-propos un ancien Premier ministre aujourd'hui en voie de migration, « créer de fait des zones d'Apartheid ». Progressivement la pratique du surloyer a concouru à exclure certains résidents au seul prétexte qu'ils avaient un revenu moyen confortable. Progressivement ces locataires ont dû partir. Selon Antony Habitat, on avait fait le point il y a quelque temps, 110 familles avaient il y a quelque temps dû quitter leur logement à cause de la mise en oeuvre du surloyer. Or la mixité, c'est aussi le maintien de populations diverses dans des logements sociaux. La mixité ne passe pas seulement par la destruction de logements sociaux et le remplacement par des logements du secteur privé. La mixité, c'est aussi favoriser la présence de populations diverses dans nos quartiers dès lors qu'elles peuvent prétendre à l'accès et au maintien dans le secteur locatif social. Je crains que les pratiques actuelles concourent à accentuer la ségrégation et de fait à enkyster des zones de relégation sociale. Voilà pourquoi il me semble que nous aurions pu, aurions dû ce soir dans cette délibération envisager une extension des périmètres d'exonération du supplément de loyer.

Voilà pour moi, au nom du groupe Antony avec Vous, les raisons qui nous conduiront à voter Contre votre délibération et à soutenir, même si je l'ai dit il est perfectible, le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement. Je cède donc maintenant la parole, si vous le permettez M. le Maire, à Mme Hagel pour compléter mon propos sur l'hébergement. Je vous remercie.

Mme HAGEL : En matière d'hébergement d'urgence, ce plan a pour objectif d'accélérer la production de solutions pour les personnes vulnérables et les sans-abris car vous savez l'important déficit que l'on constate dans notre région en la matière. Comme Jean-Marc Feuillade l'a expliqué, rappelons-nous que ce Plan a été élaboré dans un esprit de consensus et voté à la quasi unanimité et par vous-même. Permettez-moi cependant de pointer l'absence dans ce plan métropolitain d'un sujet cher aux écologistes : je veux évoquer la question de la résorption des bidonvilles de populations roms dont malheureusement notre riche Métropole pourrait se saisir au lieu de fermer les yeux sur un problème qui au final ne concerne que peu de personnes.

Quant à la délibération qui nous est proposée ce soir, vous y contestez le fait que le CHUM n'a pas été comptabilisé alors même que c'est vous qui avez fourni les éléments aux services de la Métropole, des services particulièrement peu nombreux puisqu'ils sont 80 agents pour 8 millions d'habitants de la Métropole, et que notre ville, elle, a 15 fois plus de personnel. Vous omettez également de rappeler dans la délibération que le Plan va passer en seconde lecture en décembre et qu'il pourra alors être modifié eu égard aux demandes des Villes et Territoires.

Vous nous dites vouloir ajouter le CHUM en matière de places d'hébergement d'urgence, c'est une évidence, et nous sommes totalement en accord, mais alors M. le Maire, plus question lorsqu'il s'agit

des résidents de ce centre de nous dire qu'ils ne sont pas de la compétence de la ville, et que donc la ville n'a rien à payer pour eux ou très peu, sauf peut-être le travail de M. Ollivry. Il n'est pas totalement bénévole, il est indemnisé quand même.

M. le Maire, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Nous serons vigilants sur le sujet, vous pouvez compter sur nous. Bien évidemment nous ne voterons pas cette délibération, votre délibération.

Mme DELPECH : Je remarque que ce point sensible concernant la crise du logement en Ile-de-France a été confié à un gestionnaire et non à un défenseur de la solidarité et de l'insertion, mais bref.

Pour le premier point, concernant l'hébergement d'urgence, en mars 2018 Médecins du Monde, comme tant d'autres associations soucieuses des sans-abris, a alerté une nouvelle fois sur la situation. Depuis plus de 25 ans que leurs équipes maraudent le soir dans les rues de Paris, ils ne constatent aucune évolution positive. Pire, comme le rappelle la Fondation Abbé Pierre, le nombre de personnes sans domicile a augmenté de 50 % entre 2001 et 2012. La promesse de M. Macron en juillet 2017 a échoué : ne plus avoir d'hommes et de femmes dans la rue à la fin de l'année. Si des moyens supplémentaires ont été déployés temporairement, ils ne sont pas à la hauteur de la situation et surtout ils ne s'inscrivent pas dans la durée. A Antony, le CHUM est une structure qui est considérée comme provisoire du fait de l'arrivée de la nouvelle gare et d'un nouveau quartier. Ses places doivent donc être décomptées. On arrive alors à 75 places, pas loin des 85 places demandées par le Plan Métropolitain. Antony et ses 62.000 habitants ne pourrait pas accueillir 85 personnes de plus par an ? Votre demande de révision à la baisse témoigne d'un manque de considération envers un public vulnérable et usé. La politique publique se doit de ne pas ignorer ces

personnes.

Au-delà du traitement d'urgence, une politique du logement d'abord, du logement durable, d'ailleurs prônée par M. Macron, doit être favorisée. C'est une bonne chose car le logement est désormais considéré comme le préalable à la reconstruction des individus et cela fait le lien avec le deuxième point. Mais la stratégie est mauvaise : cette politique ne doit pas se faire au détriment des autres citoyens. En effet cette politique mise sur le glissement d'une partie des locataires du parc HLM vers le parc privé grâce à une production massive de logements neufs dont les exigences des normes environnementales et sociales seraient réduites, comme le dit la loi ELAN. Pas un mot sur les aides à la pierre versées par l'Etat pour aider les HLM à construire. Leur baisse constante a pourtant entraîné une réduction du nombre des logements très sociaux construits depuis 10 ans.

A Antony, près de 2.000 demandes sont en attente, et la ville fait partie des 22 villes sur 36 dans le 92 qui n'atteignent pas le seuil minimal de 25 % de logements sociaux. Une répartition équilibrée de l'offre de logements dans les Territoires est donc une excellente mesure du plan. Un rattrapage est donc nécessaire. Espérons qu'il ne sera pas freiné par les nouvelles dispositions de la catastrophique loi Elan qui met en péril le logement social ainsi que les personnes en situation de handicap par ailleurs.

Le chiffre demandé par le plan métropolitain n'est donc pas excessif et celui-ci n'est annoncé que pour la période 2018/2020 comme l'a rappelé Jean-Marc. Il est bien indiqué page 8 que les perspectives de production seront revues tous les ans avec chaque commune.

D'autre part, l'objection du calendrier repoussé du Grand Paris Express est bien prise en compte dans les objectifs de construction du

plan. De plus une aide financière métropolitaine est prévue pour les maires bâtisseurs. Votre avis réservé sur ce point ne se justifie donc pas.

Quant au troisième point, oui, le patrimoine social est diversifié sur Antony mais très insuffisant. Et non, le parc privé ne permet pas à toutes les classes sociales de se reloger. Les populations modestes et moyennes d'aujourd'hui doivent partir plus loin en banlieue et vous le savez par les statistiques de l'INSEE sur la population d'Antony.

La justice sociale ? C'est l'accès de tous à un logement, en créant un service public national du logement garant de la mixité sociale des quartiers, en lien avec les zones d'emploi, organisant la mobilité des ménages, avec des loyers encadrés ne dépassant pas 20 % du revenu des locataires, permettant l'accession à la propriété tout en continuant à construire. Alors oui, à Antony on pourrait réfléchir à la mise en place de nouveaux périmètres d'exonération du surloyer afin de ne pas installer ou aggraver la pauvreté dans nos cités, comme l'a rappelé Jean-Marc aussi. Les nouvelles constructions luxueuses et le niveau très élevé des loyers dans le parc privé d'Antony ne permettent plus aux plus aisés des logements sociaux de s'y reloger. Je voterai contre cette délibération.

M. le Maire : Nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 7 voix Contre et 1 Abstention.)

23 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'EXPLOITATION DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET DE DENREES

- **Adoption de la convention de groupement d'autorités concédantes, conclue entre la ville et le CCAS -**
- **Approbation du lancement d'une procédure de concession de services -**

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : C'est une délibération hautement stratégique ! Se cache quand même derrière cette délibération une volonté d'améliorer l'efficacité du fonctionnement de la Ville et du CCAS en regroupant pour qu'il y ait une plus grande rationalité dans les prestations que l'on peut demander à des prestataires.

En fait il y a deux délibérations en une, je ne vais pas relire le topo vu l'heure, on vous demande d'approuver la convention constitutive d'un groupement d'autorité concédante entre la Ville et le CCAS ; et on vous demande en deuxième délibération d'approuver le lancement d'une consultation de concession de service pour l'exploitation de ces distributeurs automatiques. Je vous remercie.

M. RUFAT : L'idée de mutualiser les achats avec le CCAS va être généralisée sur tout ?

M. le Maire : Oui, il n'y a pas que là,

M. RUFAT : Ça va être généralisé ?

M. le Maire : Oui. Donc on part sur ces bases-là, et donc deux délibérations et même vote ?

(Vote à main levée sur les deux délibérations : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

24 - ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS DE GROUPEMENTS DE COMMANDES A PASSER AVEC LE CCAS POUR :

- **Les travaux, entretiens et prestations diverses de bâtiments**
- **La fourniture de papier**

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Là aussi c'est toujours dans l'esprit d'être plus efficace, rationalité. Il y a deux délibérations : une qui concerne la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations liées à des bâtiments ; et l'autre c'est la même chose mais c'est pour la passation de marchés dans le domaine de la fourniture du papier.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

25 - FIXATION DU DELAI MINIMAL DE PRESENTATION D'UN SUCESSEUR POUR LE TITULAIRE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

M. HUBERT : La première délibération est l'inscription, la transcription d'une règle de droit qui a été introduite par la loi Pinel faisant droit à des commerçants du marché présents depuis une certaine durée sur notre marché de pouvoir obtenir le droit de présenter un successeur, ce qui est une transcription de points qui existaient de toute façon d'ores et déjà comme disposition appliquée par la commission des marchés. Donc il vous est proposé de fixer ce délai minimal de présence sur le marché avant de pouvoir avoir ce droit établi par le droit, à savoir une durée de trois ans.

M. RUFAT : M. Hubert, si j'ai bien compris, le seuil de trois ans a été choisi en concertation avec les commerçants, ça correspond à 90 % des commerçants, 95 %, qui dépassent ce seuil ? Ou la totalité ? Vous avez choisi le plus bas parce qu'il y avait une raison ?

M. HUBERT : Non, en fait la durée maximale c'est trois ans, mais on aurait très bien pu dire six mois, trois mois, etc. Là, on a délibéré

choisi la durée la plus élevée, donc trois ans, pour avoir un certain nombre de gages sur la fiabilité du commerçant concerné. De toute façon, en théorie, si le commerçant fonctionne bien, il reste un peu plus de trois ans de présence sur le marché. De plus, un bon commerçant, on a tendance à lui faire confiance et à suivre ses orientations lorsqu'il nous présente un successeur si on a les garanties de fiabilité. En gros c'est une application stricte de la loi, on serait dans l'illégalité si on ne fixait pas ce délai mais objectivement, si voulez mon avis, ça ne sert pas à grand-chose.

M. le Maire : Vous êtes d'accord M. Rufat ? S'il est là depuis trois ans on peut faire confiance, s'il n'était là que depuis un an, un peu moins, on le connaît moins.

Mme HAGEL : En plus il peut y avoir des manœuvres un petit peu problématiques. Là ce n'est pas pareil, ce sont des commerçants qui sont installés, donc je pense que c'était une bonne solution de choisir trois ans.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

26 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2019 AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTS-DE-SEINE

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

M. HUBERT : Il s'agit de compléter le dispositif d'accompagnement de la Ville par les chambres consulaires. On a déjà, si vous avez bien cela en tête, un partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine et donc on complète cette disposition par également une convention de partenariat avec la Chambre de commerce et

d'industrie sur un certain nombre d'actions ciblées. On a des équipes administratives qui sont quand même assez restreintes, et donc il est proposé le passage de cette convention pour obtenir une expertise ponctuelle de la Chambre de commerce sur différents volets d'activité, le premier étant une aide au choix des commerces qu'on implantera sur la place du Marché. Alors l'aide elle est ciblée, c'est en gros une analyse des business plans qui seront proposés par les porteurs de projet ; ils doivent également nous aider à définir un périmètre de sauvegarde dans les quartiers commerciaux fragilisés, donc principalement Pajeaud et la rue de l'Eglise, et il y aura également un certain nombre d'accompagnements de la ville et des commerçants sur les aspects digitaux, une présence en ligne des commerçants de la ville avec une action spécifique ciblée, puisque la convention nous permet de bénéficier également d'une disposition au titre des politiques de la ville, une action spécifique d'accompagnement spécifique de commerçants du Noyer Doré pour s'équiper à la fois en présence digitale donc sur internet et puis également de matériels connectés au sein de leurs commerces.

Bien sûr, ça ne coûte rien à la ville, c'est un accompagnement qui se fait sous couvert de ce volet politique de la Ville de l'activité de la Chambre de commerce.

M. RUFAT : Oui, on paie 10.000 € ?

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : Mais ce qui est intéressant dans cette délibération, c'est que dans les définitions des périmètres de sauvegarde et autres dont vous avez parlé, il y a la possibilité d'augmenter les préemptions de la Ville. Donc c'est un projet que vous maintenez avec eux pour étudier les préemptions possibles ?

M. HUBERT : C'est ça, d'autant qu'on va en avoir besoin dans le cadre de la rénovation du quartier Pajeaud, dans le cadre de la réhabilitation du centre commercial. Donc effectivement, on souhaite mettre en place cette préemption mais effectivement d'une façon ciblée d'une part, en la concentrant sur les quartiers fragiles, et puis d'autre part, pour préparer notre future rénovation du centre Pajeaud.

J'oubliais une dernière action qui est l'accompagnement ponctuel, c'est-à-dire que nous avons un certain nombre de contacts avec des enseignes, la Chambre de commerce également, et donc l'une des dernières actions, c'est lorsque la Ville a des locaux commerciaux, ou bien connaissance de locaux vacants, la Chambre de commerce peut accompagner sur la mise en relation, les contacts avec ses propres réseaux.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Ne prenant pas Part au Vote, Mme Lajeunie.)

M. le Maire : Il est précisé que Mme Lajeunie ne participe pas au vote puisqu'elle appartient à la Chambre de commerce.

27 - ADOPTION DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION PASSEE AVEC LES SERVICES DE L'ETAT POUR LA TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

28 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL LOCAL DE LA SANTE MENTALE

(Rapporteur : M. Ioannis VOULDOUKIS)

M. VOULDOUKIS : Chers collègues, comme vous le savez, le 15 décembre 2015 une convention constitutive a été signée pour une durée de trois ans dans le cadre de la création d'un Conseil local de la santé mentale à Antony. Cette convention a été signée entre la Ville, son CCAS, l'établissement public de santé Erasme mais aussi l'association UNAFAM qui représente les familles et les amis de personnes malades et handicapées psychiques.

Vous le savez aussi, l'objectif de ce CLSM est d'approfondir le partenariat entre les acteurs médico-sociaux locaux, de systématiser le travail des réseaux avec les professionnels de la santé, mais aussi de créer un lieu de concertation, de réflexion, de décision et aussi de coordination comme il a été dit lors de la signature de cette convention. Aujourd'hui, pour votre information, deux groupes sont constitués : un groupe qui concerne la communication et l'information et concernant ce CLSM spécifique de la Ville d'Antony, et un autre plus spécialisé qui travaille sur les dispositifs en direction des enfants. Donc à la suite d'un comité de pilotage qui a eu lieu au mois de février 2018, il est proposé d'ajouter deux nouveaux signataires à cette convention, à savoir le commissariat de la ville d'Antony et Hauts-de-Bievre Habitat. Et aussi il est proposé d'avoir une autre instance, c'est-à-dire un comité technique, qui lui, selon un opérationnel encore plus précis, permettra de se réunir plus rapidement et si besoin de proposer le contenu des séances du comité de pilotage.

Et pour terminer, dans cette convention, il a été décidé d'ajouter un renouvellement tacite, donc plus automatique.

Il est demandé au conseil municipal de renouveler cette convention constitutive et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Mme DELPECH : Une question : dans la convention il n'est pas prévu de rapport d'activité à notre conseil municipal, est-ce que c'est normal ? On ne sait pas comment vous fonctionnez, ce que vous avez fait depuis deux ans et demi?

M. VOULDOUKIS : Non, on a une séance plénière, on a un comité de pilotage, on s'est réunis, le CCAS éventuellement pourrait faire un compte-rendu, mais dans la convention, ce n'est pas prévu.

M. COLIN : De toute façon, cette instance a été vraiment demandée pour un travail de coordination avec l'hôpital psychiatrique, enfin je veux dire les médecins et autres, donc c'est en lien avec les associations, il y a pas mal d'informations effectivement, il y a un rapport, on pourra inviter les collègues qui le souhaitent lorsqu'on fera le bilan annuel avec les partenaires, il n'y a aucune difficulté, mais ce sont des sujets qui sont très sensibles liés à la santé mentale et c'est vrai qu'il y a une certaine confidentialité qui existe sur les cas particuliers psychiatriques qui existent sur la ville. Mais il y aura un rapport, on pourra tout à fait inviter les collègues qui sont intéressés lorsqu'il y aura la restitution de ça, bien sûr.

Mme HAGEL : M. le Maire, je comprends tout à fait l'interrogation de mes collègues. Moi, il se trouve que je suis au CA du CCAS, donc j'ai quelques informations. Effectivement cette structure fonctionne bien, elle a eu du mal à démarrer, les plénières dont il est fait question, je ne suis pas sûre que ce soit les éléments les plus importants puisque ce sont un peu des messes souvent les plénières, par contre souvent on y fait un bilan, et c'est peut-être ça qui manque. Mais ce que je voudrais dire, c'est que d'une part cette structure se réunit très régulièrement, discute et

essaye de trouver des solutions pour des personnes, des Antoniens qui sont en très grandes difficultés. Et cette structure permet de coordonner les actions et c'est une très bonne chose.

D'autre part, ce qu'il faut dire néanmoins, c'est que cette structure fait ce qu'elle peut avec les moyens du bord, parce qu'actuellement les moyens de la psychiatrie institutionnelle sont lamentablement bas, on est toujours obligé d'attendre au moins six mois pour avoir un premier rendez-vous en matière de psychiatrie adulte ou de psychiatrie enfant, et ce sont des situations qui sont absolument anormales compte tenu des graves difficultés que connaissent beaucoup de populations dans notre société en mouvement. Mais ce n'est pas de la compétence du tout de ce conseil qui, lui, travaille très concrètement sur des situations d'Antoniens et essaye d'avancer et d'avancer de manière commune, c'est-à-dire avec l'ensemble des personnes et des institutions qui ont à suivre ces personnes.

Donc moi je pense qu'il faut vraiment voter le renouvellement de cette convention.

M. le Maire : Alors nous allons vous suivre, Mme Hagel, on va vous suivre.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

29 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES ATTRIBUEES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CAP SUR LE MONDE » POUR L'ANNEE 2018 (3ème jury)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation.)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON -

(Rapporteur : Mme Françoise QUINZIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Simplement pour sourire, en fin de conseil on peut sourire mais mais il y a quand même une malédiction qui règne et d'une part sur les cars scolaires et d'autre part sur Ferdinand Buisson, parce que ce n'est pas la première fois que ça arrive, c'est déjà la deuxième ou peut-être même la troisième fois !

M. le Maire : Oui, mais ce n'est pas grave.

Mme CHARRIER : Oui mais c'est toujours sur Ferdinand Buisson.

M. le Maire : Si ce n'est que ça ! Ça pourrait être pire ! Ok ? Je dis cela pour sourire bien sûr.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

31 - VŒU POUR LE MAINTIEN DU BENEFICE DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE ET DU PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

M. le Maire : Et je vous propose un vœu, mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, si vous n'êtes pas d'accord on peut toujours ne pas le faire mais je pense qu'on a intérêt à le faire, et M. Feuillade a déjà voté au niveau du Territoire ce vœu, c'est de l'intérêt général du Territoire et également des communes puisque si le Territoire était mis en faillite, les communes devraient intervenir ; voilà de quoi il s'agit :

La loi NOTRe qui a créé la Métropole et les Territoires en 2015 comme vous le savez, prévoit qu'après une période transitoire de cinq ans, a priori entre 2016 et 2021, la cotisation foncière des entreprises perçue actuellement par les Territoires serait transférée à la Métropole. Donc les Territoires perdent le seul impôt qu'ils perçoivent encore directement. Elle prévoit aussi qu'à partir de 2019 le bénéfice de la dotation d'intercommunalité, ce qui est versé par l'Etat, c'est une dotation versée par l'Etat qui était versée aux intercommunalités, avant c'était la CAHB, maintenant c'est le Territoire, sera versée à partir de 2019, l'an prochain, à la Métropole, et non plus aux Territoires.

Cette disposition de la loi était fondée sur l'idée que les Territoires allaient apporter à la Métropole le maximum de compétences dès 2018, en gros au bout de deux ans. Comme vous le savez, ce n'est pas le cas, aucun Territoire n'a apporté quoi que ce soit à la Métropole qui donc n'a rien à faire. Alors elle a fait des plans, mais des plans comme ceux que vous avez vus tout à l'heure ne coûtent pas très cher, et donc elle n'a pas besoin de nouvelles ressources, elle n'a pas besoin de la CFE, et elle n'a pas besoin non plus de la dotation de l'intercommunalité, alors que les Territoires, eux, qui continuent de rendre tous ces services qu'ils auraient pu transférer à la Métropole ont besoin de ces ressources.

Donc on demande de changer la loi, on demande au Gouvernement de changer la loi parce que si les Territoires perdaient ces ressources, ils perdraient beaucoup de leur autofinancement par exemple, pour notre Territoire c'est une perte dès l'an prochain de 6,6 M€ de dotation d'intercommunalité, et dans deux ans c'est la CFE tout entière qui partirait, donc là c'est 25 millions ou plus encore, enfin c'est une somme colossale ! Alors on peut toujours demander à la Métropole de nous les rendre mais elle n'est pas obligée de le faire.

Par conséquent le Territoire souhaite, et nous y avons intérêt également, que la loi soit changée pour maintenir au Territoire ses dotations et ses ressources fiscales parce que si, effectivement, ça passait à la Métropole, les villes et les communes membres seraient obligées d'intervenir pour aider le Territoire à remplir ses fonctions, alors que l'argent partirait dans une Métropole lointaine.

Donc le Territoire a voté l'autre jour ce vœu, je vous propose, mes chers collègues, de le voter aussi.

M. FEUILLADE : Juste un mot : Evidemment j'ai voté, on a voté à l'unanimité. Juste une remarque quand même puisqu'on parle de la loi, je donne juste ma façon de penser : il serait grand temps que l'Etat, me semble-t-il, mette un petit d'ordre, on le mettra entre guillemets mais c'est vraiment le mot qui va avec, mette un peu d'ordre dans ce « bordel » entre les Territoires, les Communes, la Région, c'est le millefeuille. Et si enfin on pouvait y voir clair, d'abord parce que vous avez raison, le cumul ça finit toujours par coûter plus de pognon, personne n'y voit plus rien, et donc il serait grand temps de mettre un coup de pied là-dedans.

M. le Maire : Donc M. Feuillade, nous sommes d'accord. Pour finir en beauté nous sommes d'accord.

M. RUFAT : Nous sommes d'accord parce qu'on transfère de l'argent sans transférer les compétences, donc évidemment il y a un hiatus qui n'est pas supportable, cette logique-là, bien entendu, on ne peut que la contester. On va voter votre vœu mais il y a quand même deux points intéressants : la Métropole est dirigée par M. Ollier, au moins pour un certain temps, jusqu'aux élections en tout cas, et on a vu depuis longtemps que vous ne faites pas beaucoup confiance à M. Ollier dans la gestion de la Métropole et dans le retour de bons offices, c'est une

constante que je partage, moi non plus je n'ai pas beaucoup confiance dans M. Ollier, je vous le garantis.

Et puis moi je veux bien qu'on s'adresse là au Premier ministre, mais je pense qu'on devrait adresser le même vœu à notre députée parce que c'est la loi et elle pourrait faire un amendement rapidement sur ce sujet.

M. le Maire : Oui bien sûr, mais il vaut mieux s'adresser au Premier ministre c'est plus sûr pour réussir.

M. RUFAT : Les députés de la treizième circonscription ont fait passer des amendements très intéressants, donc on pourrait faire pareil.

M. le Maire : Oui mais quand on est dans l'opposition, c'est plus dur.

(Vote à main levée : le vœu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

Questions diverses

Mme DELPECH : M. le Maire, vous n'avez pas répondu au courrier des parents FCPE de l'école La Fontaine inquiets du manque d'encadrement des enfants en cette rentrée. Nous vous avons déjà interpellé au dernier conseil sur la nécessité du maintien d'une cinquième ATSEM compte tenu de la situation particulière de cette école aux effectifs chargés et accueillant des enfants en situation de handicap. Pour rappel à ceux qui nous écoutent : un ATSEM est un agent municipal spécialisé dans l'aide à l'enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants, la préparation et l'hygiène des locaux et du matériel éducatif. Un récent décret a précisé ses missions éducatives aux côtés des enseignants mais aussi à la cantine, pendant les temps périscolaires et

les accueils de loisirs y compris auprès des enfants en grandes difficultés.

En cette rentrée l'école maternelle La Fontaine ne compte que 3 élèves en moins et plus d'élèves en petite section que l'année dernière, répartis dans les 4 classes sur 5. Depuis le lundi 17 septembre, 2 ATSEM sur 4 sont absentes. Une seule est remplacée. Il manque en plus un animateur sur le temps du midi. Enfin l'entretien des locaux est difficile avec seulement 3 ATSEM qui ont aussi en charge la garderie du matin. Nous vous demandons donc à nouveau de reconsidérer la situation de cette école vis-à-vis de ses besoins en ATSEM afin que de bonnes conditions d'apprentissage des enfants soient assurées ainsi que de bonnes conditions de travail pour l'équipe éducative.

M. le Maire : Mme Quinzin va vous répondre.

Mme QUINZIN : Les écoles sur Antony bénéficient d'une ATSEM, il y a l'attribution d'une ATSEM de moins que le nombre de classes sauf pour les écoles qui ont 3 classes pour lesquelles il y a 4 ATSEM fournies par la Ville. Effectivement à La Fontaine il y a une ATSEM de moins que l'année dernière puisqu'il y a eu une fermeture de classe.

Concernant les obligations de la Ville par rapport au nombre d'ATSEM : les textes de loi prévoient une ATSEM par école, donc nous sommes largement au-dessus de la demande de l'Etat, par contre par rapport aux autres villes des Hauts-de-Seine, nous sommes plutôt mieux au niveau de l'encadrement par des ATSEM dans les classes.

M. le Maire : Je voudrais ajouter à ce qu'a dit Mme Quinzin que les enseignants à Antony ne sont pas vraiment malheureux. Je tiens de l'Inspection académique que lorsqu'un poste se libère à Antony, il y a 18 candidats. On se bat pour venir à Antony ! Et quand nous célébrons les départs en retraite des enseignants comme nous faisons chaque année,

les enseignants ont pratiquement tous 20 ans, 30 ans, 35 ans voire 40 ans de carrière. Donc ils sont bien à Antony, dans le privé comme dans le public. Ils sont bien à Antony et ils tiennent à y rester. Donc pas trop de misérabilisme.

Mme HAGEL : Oui mais ça pose des problèmes.

M. le Maire : On ira prélever une ATSEM ailleurs si vraiment c'est nécessaire !

Vous avez la parole pour une autre question. Vous savez qu'après, les questions, en général, on ne répond pas. La procédure est celle-là : Je réponds, et après, il n'y a plus de débat.

Mme HAGEL : J'espère que vous allez répondre à mes questions. M. le Maire, le conseil municipal de juin dernier a connu un épisode climatique dont vous êtes à l'origine.

M. le Maire : Moi ?

Mme HAGEL : Oui. Et nous pouvons espérer, enfin nous espérons qu'il ne se renouvelle pas.

M. le Maire : Moi aussi !

Mme HAGEL : Par contre, le 11 juin 2018, la Ville a connu un désastreux épisode climatique qui s'est abattu sur 600 habitations de notre ville et qui, lui, pourrait se reproduire.

M. le Maire : Oui.

Mme HAGEL : Car lui ne vous est pas imputable.

M. le Maire : Merci de l'information parce que je n'étais pas sûr ! Je craignais que vous m'accusiez !

Mme HAGEL : Non, pas du tout. Enfin, l'artificialisation des sols... mais bon ! Je voudrais vous poser quatre questions : Il est indispensable que la ville communique largement en temps réel lors de sinistres aussi importants, comment comptez-vous le faire ? Première question.

M. le Maire : Sur quoi, communiquer sur quoi ?

Mme HAGEL : Pour expliquer aux gens : qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce qu'ils doivent faire ? Ne vous moquez pas ! Au Forum des associations j'ai été submergée de gens qui m'ont dit « on a besoin ... »

...Submergée, oui ! J'ai utilisé le terme exprès ! Submergée de gens qui m'ont demandé : comment se fait-il qu'il n'y ait pas d'informations ?

Deuxièmement : qu'en est-il de la demande de la Ville en vue d'un arrêté de catastrophe naturelle ?

Troisièmement : Où en sont...

M. le Maire : Aucune information pour le moment, la réunion a eu lieu mais pour le moment l'administration ne nous a pas communiqué les décisions. Mais, selon toutes probabilités, comme toutes les villes voisines ont obtenu un arrêté précédemment, il n'y a pas de raison que nous, on ne l'ait pas. Si Fresnes l'a eu, si Wissous l'a eu, si l'Hay-les-Roses l'a eu, franchement je ne vois pas comment on ne l'aurait pas. Et si on ne l'avait pas, là on attaquerait. Alors là, ça vaut le coût ! je vous le dis. Pourquoi nous et pas eux ? Ou l'inverse.

Mme HAGEL : Troisième question : où en sont les études hydrauliques commanditées par le Territoire et d'autres organismes comme Véolia ou le SIAAP ? Là encore les Antoniens demandent à être informés.

M. le Maire : Il n'y a aucune étude hydraulique, Le Territoire n'a pas fait d'étude hydraulique récemment, mais je vais écrire prochainement avec la Maire de Fresnes une lettre commune pour demander au SIAAP de lancer enfin les travaux qu'ils s'étaient engagés à faire il y a une dizaine d'années, pour réaliser un bassin de rétention qui soit de niveau suffisant pour pouvoir absorber les suppléments d'eau

comme il y en a eu en 2018, et comme il y en avait déjà eu en 2001. Depuis 2001 il n'y avait pas eu autant. Mais en 2001 le SIAAP s'était engagé à faire des travaux, qui exigent un financement extérieur, notamment des Départements, il ne les a pas faits. La ville de Fresnes dispose d'un terrain pour accueillir ce réservoir, et donc nous allons demander avec la ville de Fresnes que ces travaux soient réalisés, mais ça coûte 20 Millions d'euros.

Mme HAGEL : Oui, mais enfin c'est indispensable.

M. le Maire : Nous allons le demander, en espérant être écoutés.

Mme HAGEL : Quatrième question, j'ai compris qu'on ne pouvait pas débattre alors je pose juste des questions.

Quatrième question : moi je pensais qu'il y avait des études en cours, pas simplement avec le SIAAP, mais compte tenu des compétences du Territoire, donc ce qui me paraissait important, c'est de savoir si une fois que les études seront réalisées, vous envisagez d'établir des recommandations à annexer au PLU ?

M. le Maire : Oui. Quand vous dites quelquefois que les sols sont de plus en plus imperméabilisés, ce n'est pas vrai.

Mme HAGEL : Artificialisés.

M. le Maire : Ce n'est pas vrai. Ce fut le cas longtemps, année après année, jusqu'au dernier PLU, les sols étaient de plus en plus imperméabilisés. Depuis le PLU, ce n'est plus le cas. Maintenant toute nouvelle construction, même quand elle s'établit sur un terrain anciennement déjà couvert, a l'obligation de maintenir l'eau à la parcelle, de l'absorber à la parcelle et de ne rejeter qu'un débit très, très limité dans les canalisations. C'est le PLU. Mais ce n'est pas obligatoire pour les anciennes constructions. Donc ce que nous allons demander maintenant aux anciens, à tous ceux qui ont des maisons qui remontent

avant 2008, c'est de faire aussi ces travaux et là, je pense qu'une subvention du Territoire serait assez adaptée pour aider à financer ces travaux ; et donc je vais demander au Territoire de financer par subvention, au lieu de financer des vélos électriques pour les riches, de subventionner en revanche des travaux d'adaptation des parcelles qu'ils n'ont pas obligation avec le PLU puisqu'ils ont été construits avant de faire ces travaux, et le Territoire pourrait je pense les subventionner.

Alors il faut qu'il ait les moyens et effectivement, si on lui maintient ses ressources, il pourra le faire, c'est sûr et au moins ce sera utile.

Les raisons des conséquences des intempéries, c'est que le grand collecteur qui va de Fresnes à Choisy-le-Roi a débordé, il était saturé, et l'eau qui arrivait de tous les côtés vers ce collecteur a été refoulée dans les canalisations, et ça a remonté. C'est l'explication. Et c'est ce que je vais écrire au SIAAP. Parce que c'est là qu'est la vraie raison.

Mme HAGEL : D'accord.

M. le Maire : Il y a peut-être d'autres raisons mineures,

Mme HAGEL : Bien sûr, il y a peut-être d'autres raisons

M. le Maire : D'autres raisons mineures dans ce quartier.

Mme HAGEL : Oui mais il y avait des choses aussi très incohérentes...

M. le Maire : L'eau qui coule sur la pente, ce n'est pas ce qui a produit cela, c'est pour d'autres raisons. Le Bois de L'Aurore n'a pas été emporté par une canalisation. Mais globalement, tout ce qui s'est passé dans le bas d'Antony est lié essentiellement à ce refoulement de l'eau arrivant sur la grande canalisation.

Mme HAGEL : Ce sont des informations importantes.

M. le Maire : Je vous remercie.

(La séance est levée à 0h35.)